

L'impact des violences sexuelles
subies par les enfants :

**UNE ENQUÊTE
POUR AGIR EFFICACEMENT**



Introduction	5
❖ L'Association Union pour l'Enfance	5
❖ Le Comité Scientifique	5
❖ Origine de l'étude	6
I. Approche méthodologique : un préalable à la lecture du rapport	7
A) Périmètre de l'étude	7
B) Temporalité de l'étude	7
C) Méthode d'enquête et précision des termes	7
1. Les violences sexuelles subies	
2. L'exposition aux autres formes de violences	
3. Les comportements sexuels problématiques et la prostitution	
D) Mode de collecte des données	10
E) Perspectives et enjeux de l'enquête	10
II. Présentation des résultats	11
❖ Chiffres clés	12
❖ Zoom sur le dispositif PEAD	14
❖ Zoom sur l'établissement dédié à l'accompagnement de parents isolés	15
III. Analyse des données	16
A) Un nombre élevé de jeunes ayant été victimes de violences sexuelles	16
1. Violences avérées	
2. Violences suspectées	
❖ Que dit la loi	17
B) Conséquences des violences subies et conduites à risque	19
1. La dissociation comme mécanisme de survie	
2. La mémoire traumatique	
3. Les conduites à risque dissociantes	
❖ L'impact des violences sexuelles entre enfants	21

C) La spécificité de l'inceste	23
D) Les comportements sexuels problématiques des jeunes en protection de l'enfance	24
1. La reproduction des violences subies	
2. L'imitation par stratégie d'adaptation	
3. La recherche d'affection « à tout prix »	
E) La prostitution des mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance	28
1. Un lien avéré entre prostitution et antécédents de violences	
2. La prostitution des jeunes à l'ère du numérique	
3. La « Glamourisation » de la prostitution	
4. L'entrée et l'emprise dans le système	
5. Conséquences pour la santé des mineurs victimes	
6. Nos chiffres	
❖ Zoom sur le public exilé	40

IV) Nos recommandations **41**

A) Sensibiliser les professionnels	42
B) Agir auprès des jeunes	44
C) Informer et mobiliser le grand public	46
D) Placer le numérique au cœur du combat	47
❖ Annexe : schéma « Causes et conséquences des violences sexuelles chez les jeunes »	50



« Chez les jeunes, et particulièrement chez les jeunes victimes de violences sexuelles, leur corps est souvent réduit et vécu comme un objet »

Judicaël, éducateur spécialisé

L'association Union pour l'Enfance

Créée en 1887, l'**Union pour l'Enfance** est une association reconnue d'utilité publique, qui accompagne des enfants et des adolescents confiés à l'Aide sociale à l'Enfance (ASE), mais aussi des parents isolés et en situation de précarité.

Pour accompagner les enfants et les familles en difficultés, l'Union pour l'Enfance s'est donnée **4 missions** complémentaires :

- Accueillir, protéger et éduquer les enfants confiés à l'ASE
- Insérer les jeunes jusqu'à leur autonomie
- Soutenir les parents fragilisés
- Innover en éducation et former les professionnels

Présente dans 4 régions, l'Union pour l'Enfance décline son activité en 12 modes d'accompagnements complémentaires (CHU, CHRS, Centre maternel, SAF, MECS, PEAD, LVA, APMN, Gîte de répit, Ateliers de remobilisation, Écoles de production, et un Institut de formation).

Les profils des personnes accueillies sont variés : jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance sur placement judiciaire ou administratif, Mineurs Non Accompagnés, mères en situation d'exclusion avec leurs enfants, insertion professionnelle des jeunes en situation de décrochage scolaire. L'Union pour l'Enfance accompagne, en simultané, 570 personnes.



Le Comité Scientifique

Le Comité Scientifique de l'Union pour l'Enfance, créé en 2019, est un espace de réflexions et de partage des expertises, mobilisant des professionnels et des experts de la protection de l'enfance, ainsi que des jeunes actuellement ou anciennement confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

En 2023 et 2024, le Comité a travaillé sur la thématique de la santé, mettant en évidence les enjeux liés à la sexualité des jeunes en institution : agressions entre pairs, prostitution avérée ou suspectée, et sentiment d'impuissance des professionnels.

Origine de l'étude

Les recherches scientifiques et cliniques s'accordent aujourd'hui pour affirmer que les enfants victimes de violences (par exposition ou directement subies), qu'elles soient physiques, psychiques ou sexuelles, ont une plus grande propension à adopter des comportements à risque pour eux-mêmes ou pour autrui. Ce phénomène s'explique en partie par les séquelles laissées par le traumatisme et les mécanismes de survie associés.

Parmi ces violences, les agressions sexuelles subies dans l'enfance constituent un facteur de risque majeur augmentant la probabilité pour les adolescents d'adopter des comportements de mise en danger, notamment en matière de sexualité. Les études démontrent que les enfants victimes d'inceste sont particulièrement exposés au risque d'exploitation sexuelle ultérieure¹.

Alertés par des professionnels de terrain confrontés à des situations préoccupantes, comme la reproduction de violences subies (agressions entre enfants) ou la prostitution, nous avons lancé une enquête au sein des établissements de l'Union pour l'Enfance pour dresser un état des lieux précis et adapter les accompagnements.

Un groupe de travail dédié a ainsi conçu un questionnaire détaillé pour recueillir et analyser les violences subies par les jeunes accueillis et les comportements à risque associés. L'objectif est double : mesurer l'ampleur du phénomène et fournir aux professionnels des outils adaptés pour mieux accompagner ces jeunes.

Les résultats de cette enquête ont permis de quantifier le nombre de jeunes concernés et de mieux comprendre leurs difficultés. Cet état des lieux doit permettre d'ajuster notre accompagnement en conséquence. En effet, en fonction du type de violences subies (agressions sexuelles ou négligences) les traumatismes et les impacts diffèrent, nécessitant un accompagnement spécifique. Connaître la proportion des jeunes victimes de violences sexuelles accueillis dans nos établissements va nous permettre de mettre en place des actions ciblées et ajustées pour prévenir l'apparition de comportements sexuels problématiques.

LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Comité de Pilotage	Équipe Opérationnelle
Michèle Créoff Présidente du Comité Scientifique, juriste et ancienne vice-présidente du CNPE	Camille Pinget Responsable Qualité & Plaidoyer
Thierry Rombout Directeur Général de l'Union pour l'Enfance	Flore Martin Chargée de mission Qualité et Jeunes Majeurs
Camille Pinget Responsable Qualité & Plaidoyer	Clara Bruneteaux Assistante Qualité & Plaidoyer
	Louise Moulin Psychoéducatrice
	Judicaël Chevalier Éducateur spécialisé
	Damien Schouteden Ancien jeune placé et administrateur

¹ La majorité des personnes en situation de prostitution ont été victimes de violences sexuelles dans le passé, avec des taux variant entre 80% et 95% : données reprises par le Dr Judith TRINQUART, issues de plusieurs recherches scientifiques.

I. Approche méthodologique : un préalable à la lecture du rapport

A. Périmètre de l'étude

Nous souhaitons que cette étude couvre un large périmètre d'observation. Elle a donc été effectuée auprès de tous nos établissements, à l'exception de notre école de production et d'un établissement récemment ouvert, pour lesquels nous ne disposons pas encore de suffisamment de recul ou de données établies.

L'échantillon final de l'étude comprend **515 personnes**, réparties comme suit :

- **381 jeunes** confiés à l'ASE, âgés de **0 à 21 ans**
- **53 parents isolés** accompagnés avec leurs enfants (81 enfants)

Les profils et parcours des personnes accompagnées sont variés : certains sont hébergés en **MECS** (Maison d'Enfants à Caractère Social), en **famille d'accueil**, en **LVA** (Lieu de Vie et d'Accueil), en **semi-autonomie**, dans des structures pour **MNA** (Mineurs Non Accompagnés), en **centre maternel**, en **CHRS** (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) ou encore en **CHU** (Centre d'Hébergement d'Urgence).

Dans notre analyse, nous avons extrait les données concernant les **parents isolés et leurs enfants**, qui feront l'objet d'un focus spécifique dans un autre cadre. Ce rapport se concentre exclusivement sur les **381 jeunes** issus de **8 établissements**, âgés de **0 à 21 ans**, dont les situations ont été étudiées de manière approfondie.

B. La temporalité de l'étude

L'étude s'est déroulée sur une période de moins d'un an et s'est articulée autour de trois phases :

- **Phase 1** (mai à septembre 2024) : Définition des objectifs et élaboration du questionnaire.
- **Phase 2** (octobre à décembre 2024) : Diffusion de l'enquête et collecte des données.
- **Phase 3** (janvier à mars 2025) : Analyse des données et rédaction du rapport.

C. Méthode d'enquête et précision des termes

Pour dresser un état des lieux et mieux comprendre les violences subies et les comportements à risque des jeunes accompagnés par l'Union pour l'Enfance nous avons élaboré un questionnaire destiné aux établissements d'accueil. Son objectif était de collecter des données précises sur les profils des jeunes accueillis (âge, genre, motif de placement) ainsi que d'évaluer, à partir de repères professionnels communs, leur exposition aux violences et leurs comportements à risque actuels ou potentiels.

Cependant, aucune distinction de genre n'a été faite parmi les jeunes ayant été victimes de violences. Les résultats reflètent donc une analyse globale sans différenciation entre filles et garçons. De même, bien que la prostitution concerne majoritairement des filles, des garçons sont également touchés par cette problématique. C'est pourquoi nous avons choisi d'aborder ces sujets sous l'angle de l'enfance dans sa globalité, sans distinction de genre.

Afin d'assurer une base commune et d'éviter toute interprétation individuelle, nous avons structuré l'enquête autour de définitions précises, établies à partir de références existantes. L'enjeu était de garantir une cohérence dans l'analyse des données collectées.

Le questionnaire a été pensé en 3 parties :

1) LES VIOLENCES SEXUELLES SUBIES

Dans cette première section, les professionnels sont interrogés sur le nombre de jeunes ayant été victimes de violences sexuelles. Deux situations sont distinguées :

- Les violences sexuelles avérées, c'est-à-dire celles à l'origine du placement, révélées ultérieurement, ou subies sur le lieu de placement.

Terminologie : Les violences sexuelles englobent différentes formes d'agressions sexuelles définies par la loi.

Selon la **Haute Autorité de Santé**, une violence sexuelle à l'encontre d'un mineur se caractérise par le « *fait de forcer ou d'inciter un mineur à prendre part à une activité sexuelle. Cela constitue une atteinte à son intégrité physique et psychique, le mineur n'ayant pas la maturité et le développement suffisants pour en comprendre le sens et/ou les conséquences. Un mineur est défini selon la loi française comme une personne âgée de moins de 18 ans* »².

Exemples de violences sexuelles : viol, inceste, exposition à un climat sexuel inapproprié (vidéos et revues pornographiques), attouchements sous contrainte ou monnayés, exhibitionnisme, harcèlement sexuel, etc.

- Les violences sexuelles supposées, c'est-à-dire celles qui n'ont pas encore été dévoilées par l'enfant, mais dont certains comportements observés par les professionnels, à travers un ensemble d'indicateurs, laissent penser qu'il pourrait en avoir été victime.

Pour évaluer les soupçons qu'un jeune ait été victime de violences, nous avons défini un cadre d'analyse basé sur :

- Une liste non exhaustive de signaux transmise aux professionnels, permettant d'éveiller des soupçons sur d'éventuelles violences subies. Ces signaux ne sont pas systématiques et peuvent se cumuler ou non.
- L'élaboration de ces critères s'est appuyée sur des recherches cliniques ainsi que sur l'expertise de nos psychologues internes. Parmi les indicateurs retenus, on retrouve : *énurésie, encoprésie, comportement suscitant le dégoût, colère, agressivité, méfiance, faible estime de soi, retard développemental, symptômes de dissociation, troubles du sommeil ou de l'alimentation, comportement sexuel inadapté par rapport à l'âge, comportements d'autodestruction, consommation excessive d'alcool ou de drogue, grande dissociation entre relation sexuelle et amoureuse, reproduction des violences, histoire de famille au climat incestuel, etc.*
- Il est important de noter que les soupçons ne doivent être mentionnés que lorsqu'un faisceau d'indices concordants est observé et non pas lors de l'observation d'un indice isolé.

² HAS, Recommandations de bonne pratique, mai 2011

2) L'EXPOSITION AUX AUTRES FORMES DE VIOLENCES

Cette partie vise à évaluer plus largement l'exposition des jeunes aux violences, car celles-ci augmentent leur vulnérabilité. Ainsi, nous avons demandé aux professionnels de recenser :

- Le nombre de jeunes ayant été victimes de violences physiques (hors violences sexuelles), comme les coups ou la séquestration.
- Le nombre de jeunes ayant été témoins de violences physiques et/ou sexuelles.

3) LES COMPORTEMENTS SEXUELS PROBLÉMATIQUES ET LA PROSTITUTION

Après avoir dressé le profil des jeunes à l'Union pour l'Enfance et leur exposition aux violences, cette dernière section se concentre sur les comportements sexuels problématiques.

Pour repérer les comportements sexuels problématiques, nous nous sommes basés sur les données du site **Informations Violences Sexuelles** (qui reprend les travaux de **Toni Cavanagh Johnson**, Comportement sexuel des enfants, 2013)³. Ce référentiel propose un tableau répertoriant les comportements sexuels des enfants en fonction de leur âge et de leur fréquence.

Dans l'enquête, nous avons utilisé cette classification pour établir une liste non exhaustive de signaux pouvant indiquer un comportement sexuel problématique, tels que :

- Un vocabulaire inapproprié contenant des expressions ou allusions à la sexualité qui ne correspondent pas à l'âge de l'enfant
- Un voyeurisme ou un exhibitionnisme excessifs
- La reproduction d'actes sexuels dans les jeux ou les gestes
- Des comportements assimilables à du harcèlement sexuel...

Il a aussi été demandé aux professionnels de répertorier le nombre de cas avérés ou suspectés de prostitution. Cette évaluation repose également sur des indicateurs observés aujourd'hui chez les jeunes accompagnés (indicateurs identifiés et listés dans le questionnaire).

Pour détecter les situations de prostitution chez les jeunes, nous nous sommes appuyés sur la méthodologie développée par l'**association Aurore**, qui a conçu une carte mentale⁴ dans le cadre de son dispositif d'accompagnement des jeunes en fugue et en situation de prostitution.

Cette approche repose sur cinq grandes catégories de signaux d'alerte, tout en rappelant qu'il n'existe pas de profil type et que ces indices sont souvent cumulés :

- **Signes physiques** : scarifications, blessures inexplicables, hématomes, etc.
- **Signes comportementaux** : fugues répétées, consommation de stupéfiants, comportements à risque, etc.
- **Signes sociaux** : précarité économique, exclusion sociale, tensions familiales, etc.
- **Signes émotionnels** : carences affectives, faible estime de soi, dissociation, mutisme, etc.
- **Signes matériels** : possession d'objets de grande valeur (vêtements de marque, argent liquide, plusieurs téléphones portables, etc.)

³ CRIAVS IdF, Information violences sexuelles, « Les comportements sexuels des enfants et des adolescents », 2021

⁴ Carte mentale « Prostitution des mineur.e.s : des signes pour mieux repérer », réalisée par Katia BAUDRY, Association AURORE, Dispositif ASTHERIIA, 2023

D. Mode de collecte des données

Le questionnaire a été diffusé dans les établissements avec des modalités de remplissage variables selon les services. Dans certains, les professionnels l'ont complété individuellement en s'appuyant sur les situations dont ils avaient la référence, tandis que dans d'autres, il a été rempli en équipe, permettant un partage des observations et des connaissances sur chaque jeune. Cette approche a ainsi permis d'affiner l'évaluation du nombre de personnes concernées par les différentes situations évoquées.

La phase de collecte s'est déroulée sur deux mois (de fin octobre à fin décembre 2024), et a également favorisé des échanges plus larges entre professionnels, permettant à chaque établissement de mieux s'approprier cette problématique. Une fois les questionnaires complétés, les directeurs ou chefs de service les ont transmis au siège de l'Union pour l'Enfance, où les données ont été centralisées et l'accueil de l'exercice par les équipes a été évalué.



E. Perspectives et enjeux de l'enquête

Cette enquête permet une meilleure compréhension des parcours des jeunes et servira à ajuster les actions de prévention ainsi que les dispositifs de prise en charge en fonction de leurs besoins spécifiques.

Au-delà des données chiffrées, nos observations et nos échanges avec les professionnels apportent un éclairage sur la manière dont ils abordent ces problématiques : rencontrent-ils des tabous, un sentiment d'impuissance, un manque de ressources ? L'analyse des résultats enrichit la réflexion du groupe de travail et oriente les actions à mettre en place.

Il est essentiel de ne pas négliger la question des violences sexuelles commises par des mineurs sur d'autres mineurs. Ces situations doivent être pleinement intégrées aux dispositifs de prévention et d'accompagnement, afin d'éviter la reproduction des violences et de proposer des prises en charge adaptées à tous les jeunes concernés.

L'analyse de ces résultats jouera un rôle clé dans l'amélioration des outils et des formations destinés aux professionnels, afin de renforcer leur capacité à détecter, prévenir et accompagner les jeunes face aux violences subies et aux comportements à risque.

Mais l'enjeu dépasse l'évolution des pratiques professionnelles. Il s'agit aussi de sensibiliser l'opinion publique et d'alerter les pouvoirs publics sur cette réalité encore trop méconnue. Trop souvent, ces mineurs restent invisibles, ce qui nuit à leur protection.

II. Présentation des résultats

L'accueil qui a été fait au questionnaire souligne un véritable intérêt des professionnels pour la problématique, ainsi que de fortes préoccupations concernant les questions de sexualité.

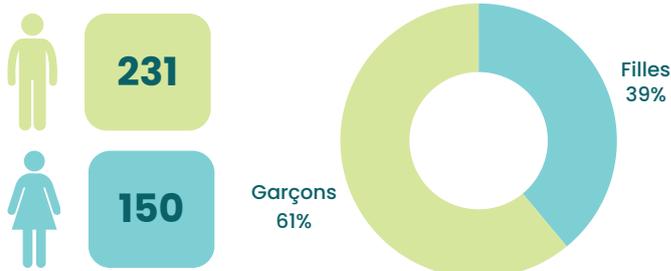
En effet, l'ensemble des structures ayant reçu le questionnaire y ont répondu, après avoir consulté leurs équipes. Au total, ce sont les données concernant **381 jeunes** répartis sur **8 établissements** qui sont analysées dans cette enquête.

Type d'établissement	Nombre de jeunes accueillis
LVA 1	8
LVA 2	8
LVA 3	10
PEAD	77
MECS fratrie	16
MECS	10
Semi-autonomie	41
Semi-autonomie MNA	50
SAF 1	74
SAF 2	87
Total	381 jeunes de 0 à 21 ans

Violences et prostitution : Chiffres clés

DONNÉES DES 8 ÉTABLISSEMENTS

Nombre total de jeunes à l'Union : **381**



VIOLENCES SEXUELLES 🔍



22% des jeunes
ont été victimes de violences
sexuelles

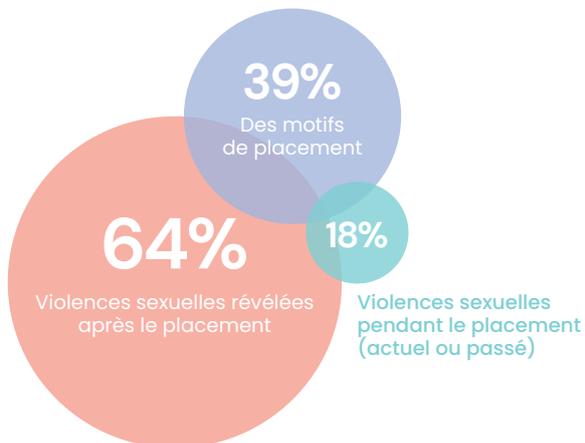


24% des jeunes
ont probablement été victimes
de violences sexuelles
(forts indicateurs)



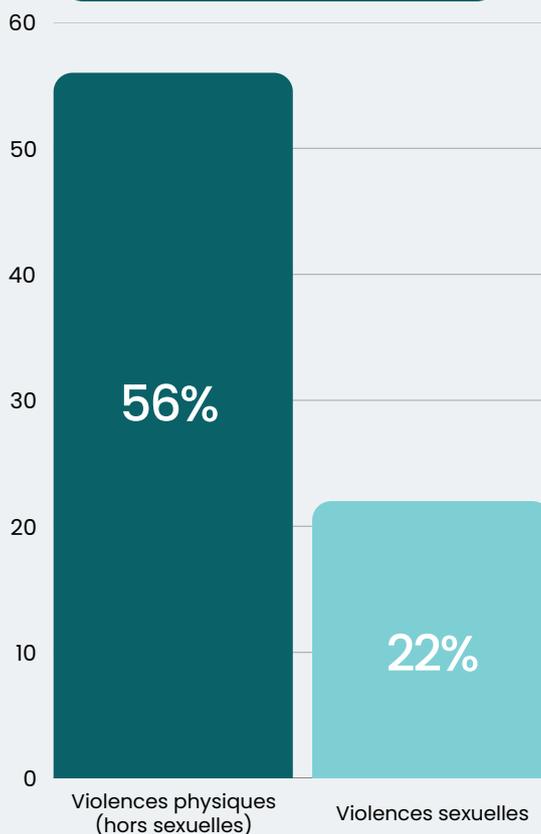
46% des jeunes
auraient été victimes de violences
sexuelles (avérées + soupçonnées)

COMPOSITION DES VIOLENCES SEXUELLES SUBIES



Il y a certains jeunes pour qui les violences sexuelles ont été un motif de placement ET qui en ont révélé d'autres ensuite.

VIOLENCES AVÉRÉES



78% DES JEUNES

ont été victimes de violences
(physique OU sexuelle)



Nombre de Jeunes témoins

59%

(minimum)



témoins de violences physiques ou sexuelles

Comportements sexuels problématiques

32%



présentant des comportements sexuels problématiques

Jeunes exposés à de la prostitution

12 Jeunes

seraient victimes de prostitution (soupçonnée + avérée)



3.15%

(environ)

■ Jeunes qui se prostituent de manière avérée
■ Jeunes que l'on soupçonne de se prostituer



Les signaux les plus fréquents identifiés par les professionnels qui soupçonnent des situations de prostitution



Absence de toilette quotidienne



Addictions



Douleurs au ventre



Cadeaux



Détention de grosses sommes d'argent ou d'objets de valeur



IVG



Infections urinaires



Rapport au corps inadapté



Fugues

Quelques chiffres d'analyse par type de dispositif

LIEUX DE VIE ET D'ACCUEIL

60% des jeunes qui ont été victimes de violences sexuelles l'ont révélé après leur placement (contre 30% en MECS).

→ **Le LVA offre un cadre plus sécurisant aux jeunes pour se confier.**

SERVICES D'ACCUEIL FAMILIAL

92% des jeunes qui ont été victimes de violences sexuelles l'ont révélé après leur placement (contre 30% en MECS).

→ **Le SAF offre un cadre plus sécurisant aux jeunes pour se confier.**

À l'inverse, dans les dispositifs de **semi-autonomie**, les révélations sont quasi inexistantes. Deux hypothèses peuvent l'expliquer :

- Ces jeunes, plus âgés, ont déjà évoqué les violences subies par le passé.
- L'absence de présence permanente limite l'identification de figures de confiance, rendant les confidences plus difficiles.

Zoom sur le dispositif PEAD

Le service de Placement Éducatif à Domicile (PEAD) de l'Union pour l'Enfance accompagne 77 jeunes, de 8 mois à 18 ans.

Les enfants sont placés à domicile sur décision du juge, où ils sont accompagnés par leur référent ASE au niveau du département et par leur éducateur de l'Union pour l'Enfance.

Les données issues de l'enquête sur le PEAD mettent en lumière une réalité préoccupante.

- 22% des jeunes suivis dans ce dispositif ont été victimes de violences sexuelles avérées.
- Pour 60% d'entre eux, ces violences constituent le motif de leur placement, et 18% en ont été victimes au cours de leur prise en charge.
- Au total, 13% des jeunes placés au PEAD le sont en raison de violences sexuelles subies.
- Par ailleurs, 70% ont été victimes de violences physiques (hors violences sexuelles), et 92% ont été témoins de violences physiques ou sexuelles.

Ces chiffres indiquent que certains jeunes victimes de violences sexuelles restent hébergés dans un environnement à risque.

- Enfin, 30% des jeunes du PEAD présentent des comportements sexuels problématiques, reflétant une détresse qui nécessite un accompagnement spécifique.

Les données recueillies révèlent que des enfants victimes de violences restent placés au sein de familles dysfonctionnelles. Il est essentiel de rappeler que les jeunes sont placés en PEAD par le juge des enfants. Nos structures ne sont pas décisionnaires de ce choix d'orientation.

L'enquête a aussi permis de mettre en lumière les situations des parents isolés, notamment des jeunes mamans, et rappelle aussi les enjeux auxquels elles sont confrontées, ainsi que les professionnels qui les accompagnent.

Zoom sur l'établissement dédié à l'accompagnement de parents isolés

En plus des 8 établissements de protection de l'enfance, l'Union pour l'Enfance gère un établissement spécialisé dans l'accueil de parents isolés avec leurs enfants, qui se décline en trois dispositifs : CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence) et Centre maternel.

Nous avons choisi de présenter séparément les données relatives à cet établissement, car le public accueilli, les motifs d'admission et les modalités d'accompagnement diffèrent de ceux des établissements de protection de l'enfance. Toutefois, un constat alarmant concernant les violences subies par ce public mérite d'être souligné.

L'établissement accueille 134 personnes (de 0 à 51 ans), dont 53 adultes et 81 enfants, répartis de la manière suivante :



Parmi les 53 adultes :



- 26 ont été victimes de violences sexuelles, soit 49% des adultes, et l'ont partagé aux professionnels.
- 20 ont subi des violences physiques, soit 38% des adultes, et l'ont partagé aux professionnels.
- 8 ont été témoins de violences physiques ou sexuelles.

Au total : l'intégralité des mamans accompagnées par cet établissement ont été exposées à des violences physiques et / ou sexuelles.

Enfin, 2 mères du CHU sont soupçonnées d'avoir des pratiques prostitutionnelles sur des lieux extérieurs.

Ces résultats soulignent des enjeux majeurs en matière d'accompagnement à la parentalité, tant pour la mère que pour l'enfant, notamment dans des situations de violences et de prostitution. Comment accompagner une mère en situation de prostitution ? Comment soutenir une mère ayant été victime de violences sexuelles ? Comment accueillir des enfants dont la mère pourrait être impliquée dans la prostitution ? Comment offrir un accompagnement à la parentalité qui soit à la fois juste et adapté ?

III. Analyse des données

Les résultats de cette enquête apportent une meilleure connaissance de la réalité des jeunes en protection de l'enfance et permettent d'évaluer la gravité ainsi que les conséquences des violences sexuelles subies durant l'enfance. Cette analyse servira à identifier les actions les plus adaptées pour améliorer leur accompagnement.

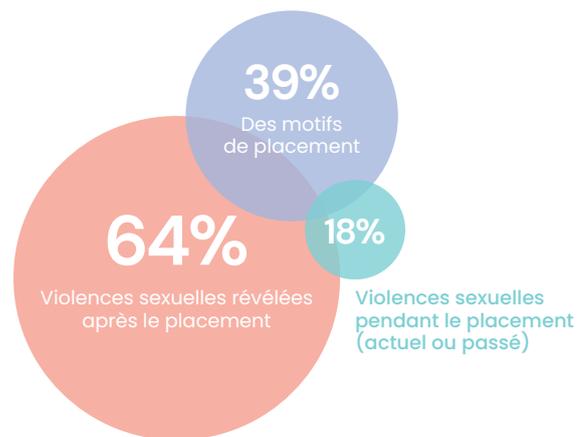
A. Un nombre élevé de jeunes ayant été victimes de violences sexuelles

1. VIOLENCES AVÉRÉES

Notre enquête révèle que 22% des jeunes accompagnés ont été victimes de violences sexuelles de manière avérée.

Parmi ces 22% :

- 39% ont été placés en raison de ces violences, qui ont motivé leur prise en charge
- 64% les ont révélées après leur placement
- 18% ont subi ces violences durant leur période de placement



 Il y a certains jeunes pour qui les violences sexuelles ont été un motif de placement ET qui en ont révélé d'autres ensuite.

Deux réflexions découlent de ces chiffres :

- **Les professionnels doivent être formés à recueillir la parole de l'enfant et à réagir de manière adaptée aux révélations** : En effet, près d'un jeune sur deux ayant subi des violences sexuelles les révèle après son placement, ce qui montre qu'un environnement sécurisé et entouré de personnes de confiance permet de libérer la parole des enfants. Par ailleurs, il est essentiel que cette parole soit correctement transmise aux autorités compétentes afin de protéger l'enfant de ses agresseurs.
- **Le cadre d'accueil doit être repensé pour garantir davantage de sécurité et de protection aux jeunes au sein de leurs structures.**

En effet, **18% des violences sexuelles subies ont eu lieu pendant la période du placement**, un chiffre particulièrement préoccupant. Ces agressions sont majoritairement le fait d'autres jeunes sur le lieu du placement, mais elles incluent également des violences perpétrées par des personnes extérieures.

Cette problématique nécessite une étude approfondie afin de mieux comprendre les profils des victimes et des auteurs, ainsi que les circonstances de ces agressions. Cela permettra de renforcer les dispositifs de prévention et de protection pour garantir un environnement sécurisé aux jeunes pris en charge.

Focus : Une prise en compte des violences physiques

Dans notre étude, nous avons également cherché à estimer le nombre de jeunes ayant subi des violences physiques (hors violences sexuelles). En effet, leur impact sur le développement physique et psychologique des enfants est également significatif et mérite d'être pris en compte.

A l'Union pour l'Enfance, **56% des jeunes ont été victimes de violences physiques (hors violences sexuelles)**, et au moins **59% ont été témoins de violences physiques ou sexuelles**.

Ainsi, on estime que **près de l'intégralité des jeunes que nous accompagnons ont été exposés à une forme de violence**, qu'elle soit physique ou sexuelle.

Ce constat souligne la **grande vulnérabilité du public accueilli** et la sensibilité de l'accueil collectif sur ces jeunes. En protection de l'enfance, la prise en charge doit être **spécifiquement adaptée à leurs traumatismes et à leurs besoins**.

2. VIOLENCES SUSPECTÉES

Parallèlement, en plus des 22% de cas avérés, nous estimons que 24% des jeunes accueillis auraient également été victimes de violences sexuelles, sur la base d'observation d'un ensemble d'indices concordants.

L'addition de ces chiffres permet d'estimer que 46% des jeunes pris en charge par l'Union pour l'Enfance auraient été victimes de violences sexuelles, soit près d'**un jeune sur deux**. Ce chiffre est particulièrement marquant lorsqu'on le compare aux données de la population générale, où une personne sur dix rapporte avoir été victime de violences sexuelles durant son enfance⁵.

Ces résultats, bien que saisissants, restent cohérents en termes d'écart avec la population générale puisque les jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) relèvent précisément de l'enfance en danger. Il est donc évident qu'ils présentent un risque plus élevé d'avoir été victimes de violences, par rapport à l'ensemble de la population. Ces chiffres soulignent toutefois l'ampleur des violences sexuelles parmi les types de violences et maltraitances ayant été subies par les jeunes accueillis. Il existe à ce jour peu de données représentatives sur la prévalence des violences sexuelles parmi les jeunes pris en charge par l'ASE. Ces résultats apportent donc un éclairage à une réalité encore peu documentée.

Que dit la loi ?

La loi condamne les agressions sexuelles, et prévoit des peines plus lourdes lorsqu'elles sont commises sur des mineurs.

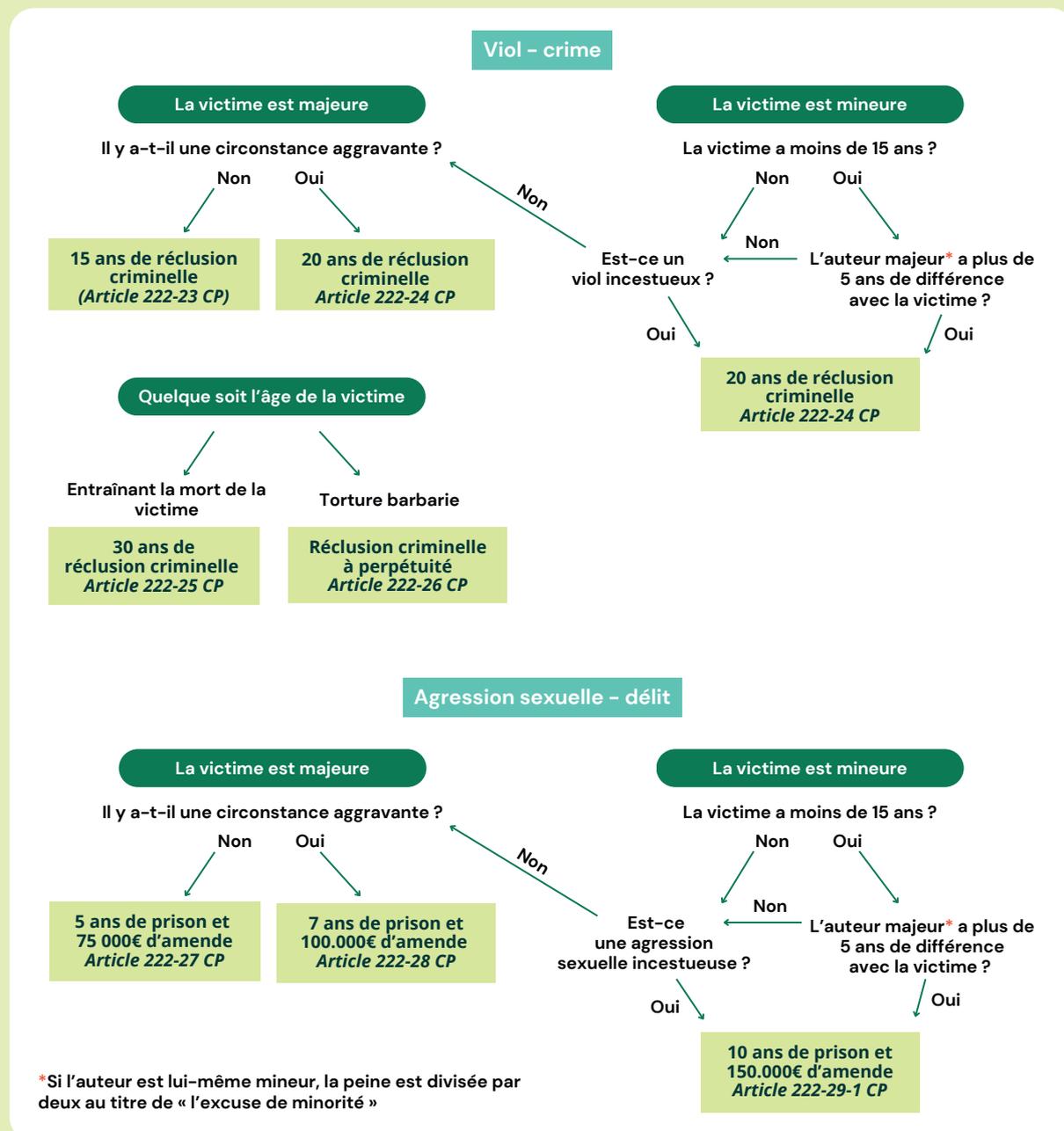
Parmi les agressions sexuelles, on retrouve celles qui sont commises avec **violence, contrainte, menace ou surprise** :

- Le **viol** : acte de pénétration sexuelle (vaginale, anale ou buccale) commise par violence, contrainte, menace ou surprise. C'est un crime.
- Les **autres agressions sexuelles** comprenant un acte physique : embrasser, toucher les parties dites sexuelles (sexe, fesses, poitrine etc...). C'est un délit.

⁵ Rapport de la CIIVISE, 2023

Ces actes sont plus sévèrement punis s'ils sont commis envers un **mineur de moins de 15 ans**, ou s'ils sont **incestueux**, c'est à dire qu'ils sont commis par un ascendant (parents, grand-parents, frère, soeur, oncle, tante, neveu, nièce), et/ou leur conjoint.

Depuis la loi du 2 avril 2021, le **seuil de non-consentement** est fixé à 15 ans, et 18 ans en cas d'inceste. Cela signifie que toute forme d'actes sexuels envers ces personnes est considéré comme une agression sexuelle, même en l'absence de violence, de contrainte, de menace ou de surprise.



D'autres formes d'agressions sexuelles sont aussi punies par la loi :

- Le délit de sextorsion : le fait d'inciter un mineur à se livrer à des pratiques sexuelles sur internet (*puni de 7 ans de prison et 10 ans si la victime a moins de 15 ans, Article 227-22-2 du Code Pénal*)
- Le délit de corruption de mineurs : le fait de commettre un acte visant à éveiller la sexualité de la victime dans le but de la pervertir (*est puni de 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende, Articles 227-22 et 227-22-1 du Code Pénal*)

- Harcèlement sexuel : lorsqu'on impose à une personne de façon répétée des propos ou comportements à connotation sexuelle qui sont dégradants, humiliants ou créent une situation intimidante, hostile ou offensante. (2 ans de prison et 30.000 euros d'amende / 3 ans et 45 000 euros d'amende avec les circonstances aggravantes, Article 222-33 du Code Pénal)

- L'exhibition sexuelle est le fait d'imposer à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public des parties intimes de son corps comme le sexe, les fesses ou la poitrine (1 an d'emprisonnement, 15 000€ d'amende/ 2 ans et 30 000€ d'amende avec les circonstances aggravantes, Article 222-32 du Code Pénal).

B. Conséquences des violences subies et conduites à risque

Les violences, notamment sexuelles durant l'enfance, ont des répercussions profondes sur le développement et la santé des victimes.⁶

→ Impacts sur la santé mentale :

troubles anxieux et dépressifs, stress, perte d'estime de soi, idées suicidaires, troubles de sommeil, flashbacks, phobies, etc.

→ Impacts sur la santé physique :

troubles alimentaires, fatigue ou douleurs chroniques, douleurs psychosomatiques, affections dermatologiques, troubles gastro-intestinaux, hypertension artérielle, etc. De manière générale, différentes études ont nettement mis en relation le fait d'avoir subi des maltraitances dans l'enfance et le risque de développer davantage de maladies à l'âge adulte⁷, même 50 ans après les violences. Les violences subies durant l'enfance peuvent réduire l'espérance de vie de jusqu'à 20 ans.

De ces répercussions découlent un état de profonde souffrance et des comportements problématiques. Ces conséquences peuvent perdurer des années voire toute une vie si le traumatisme n'est pas soigné.

Malheureusement, ces symptômes sont rarement identifiés comme les conséquences d'un traumatisme. Trop souvent, les enfants traumatisés ne sont pas compris, et leurs comportements sont mal interprétés. Lorsqu'ils présentent de nombreux symptômes, ceux-ci sont attribués à des pathologies plutôt qu'au traumatisme. À l'inverse, si leur détresse semble moins évidente (en raison d'une "anesthésie" liée à la dissociation), leur souffrance est minimisée, rendant ainsi invisibles ses causes profondes.

Pour comprendre ces réactions, il est nécessaire de se pencher sur une compréhension approfondie du psychotraumatisme.

Lorsqu'une personne est victime de violence et vit la scène sous un haut niveau de stress, une mémoire traumatique liée à ce souvenir se constitue.

⁶ Muriel Salmona, *La mémoire traumatique : violences sexuelles et psycho-trauma*, 2018

⁷ Tursz, A. (2013). Les conséquences de la maltraitance dans l'enfance sur la santé physique et mentale à l'âge adulte : approche épidémiologique de santé publique. *Revue française des affaires sociales*, 32-50. <https://doi.org/10.3917/rfas.125.0032>

1. LA DISSOCIATION COMME MÉCANISME DE SURVIE

Lorsque l'enfant est confronté à des violences terrorisantes venant d'un adulte, il subit un stress intense, poussant son cerveau à libérer des hormones de survie telles que l'adrénaline et le cortisol. À trop forte dose, ces hormones deviennent toxiques pour l'organisme et mettent en danger les fonctions vitales. Si le cerveau n'arrive pas à réguler le stress (ce qui est rapidement le cas pour un enfant), il sécrète une nouvelle hormone qui fait office de « drogue dure » et d'anesthésiant : le cerveau « disjoncte », c'est le phénomène de dissociation. La victime se retrouve alors en **état d'anesthésie**, ressentant une impression d'irréalité et de détachement, comme si elle était spectatrice des événements. Sa conscience est altérée, l'empêchant de réagir ou de se défendre, ce qui permet à l'agresseur de poursuivre et d'intensifier ses violences.

Ce dernier peut accompagner ses actes de paroles, prêtant à la victime un pseudo consentement, l'enfermant dans un souvenir confus où se mêlent ses propres ressentis aux propos et à l'attitude de l'agresseur. Cet état de sidération alimente souvent un profond sentiment de culpabilité chez les victimes, qui ne comprennent pas pourquoi elles n'ont pas pu résister.

2. LA MÉMOIRE TRAUMATIQUE

Un événement vécu dans de telles conditions psychiques entraîne la formation d'une mémoire traumatique, qui conserve le souvenir avec toute la charge émotionnelle de terreur qui l'accompagne⁸. Ainsi, au moindre rappel du traumatisme — qu'il s'agisse d'une sensation, d'une image, d'une odeur ou d'un simple stimulus — le cerveau replonge dans un état de stress et de souffrance extrême, sans que la victime ne fasse forcément le lien avec l'événement initial. Face à ce stress insoutenable, qui menace l'organisme d'un « survoltage », un nouveau mécanisme de dissociation se déclenche.

Une thérapie est nécessaire pour permettre à la victime de transformer cette mémoire traumatique en mémoire autobiographique (la mémoire "classique" qui permet de se souvenir des événements vécus avec leur contexte). En rétablissant certaines connexions neurologiques, le cerveau retrouve la capacité de réguler l'impact émotionnel du souvenir, évitant ainsi d'être submergé par une détresse insoutenable. Il n'aura alors plus besoin de recourir à des stratégies dissociantes pour se protéger.

En l'absence de soin, la victime doit choisir entre différentes options pour survivre :

- le **mécanisme d'adaptation** : une hypervigilance aux besoins de l'agresseur pour s'adapter au maximum à ses attentes dans l'espoir de minimiser le retour de la violence.
- le **mécanisme d'évitement** : l'enfant tente de s'organiser pour éviter d'être confronté à une situation qui déclencherait sa mémoire traumatique. Il adopte des conduites d'hypervigilance et de contrôle qui se traduisent par des comportements qu'il a identifiés comme sécurisant (comme des tocs par exemple).

Ces stratégies épuisantes mobilisent beaucoup l'attention et peuvent entraîner des troubles cognitifs (troubles de l'attention, de la concentration, etc) qui impactent les apprentissages. Par ailleurs, les adultes viennent parfois entraver la mise en place de ces comportements dont ils ne comprennent pas la cause.

Si l'enfant ne parvient pas à se sécuriser par ces moyens-là, sa mémoire traumatique, toujours imprégnée de l'émotion initiale qui ne s'atténue pas avec le temps, risque d'être réactivée de manière récurrente.

Malheureusement, le cerveau finit par s'accoutumer aux hormones dissociantes, qui deviennent insuffisantes pour apaiser la détresse générée par la mémoire traumatique. En grandissant, la victime est alors poussée à adopter des comportements à risque dissociants qui anesthésient à nouveau sa réaction émotionnelle.

⁸ Duriez, N. (2016). Addiction sexuelle, conduites dissociantes et rétablissement. *Psychotropes*, 22(3), 47-64.
<https://doi.org/10.3917/psytr.223.0047>.

3. LES CONDUITES À RISQUE DISSOCIANTES

Elles se déclinent en deux possibilités:

- Consommer des drogues dissociantes : alcool, stupéfiants comportement qui mène aux addictions
- Provoquer des situations engendrant un niveau de stress très élevé pour que le cerveau secrète suffisamment d'hormones dissociantes de type "drogue dure". Exemple : conduites auto agressives, conduites routières dangereuses, sports extrêmes, fugues, situations de prostitution, fréquentations à risque, et, enfin, des comportements violents envers autrui. En effet, quand le rapport de force s'inverse, cela peut procurer un sentiment de puissance qui permet également la dissociation pour échapper à la terreur subie dans le passé.

Si une personne ne peut pas être tenue responsable de subir la reviviscence de sa mémoire traumatique faute d'avoir été prise en charge et soignée correctement, elle reste responsable des choix qu'elle pose dans ses stratégies dissociantes. Ainsi, en aucun cas, reproduire des violences envers autrui ne s'explique comme une fatalité.

Dans tous les cas, ces conduites représentent des mises en danger délibérées et viennent nourrir la mémoire traumatique de la victime qui se retrouve dans un cercle vicieux. Souvent, elles se retrouvent étrangères à elles-mêmes, ressentent de la honte, de la culpabilité, une grande solitude et une faible estime de soi, etc.

LE CERCLE VICIEUX DE LA DISSOCIATION

La dissociation se manifeste comme une absence d'émotion et une forme de déconnexion au réel, provoquant généralement de l'incompréhension voire un manque d'empathie de la part des proches. Elle expose au rejet ou aux moqueries et humiliations. Cette incompréhension de la souffrance de la victime ne permet pas à l'entourage de réagir en conséquence pour lui porter secours. La victime, laissée à l'abandon, reste régulièrement exposée et envahie par sa mémoire traumatique. Elle peut multiplier les conduites dissociantes pour y échapper. Des mises en danger qui peuvent mener jusqu'au suicide (tentative préméditée pour certains, mais impulsive pour beaucoup pour échapper immédiatement à la souffrance insoutenable de la mémoire ravivée).

Les conséquences des violences subies sont donc considérables et multiples. Elles peuvent impacter tous les aspects de la vie: intellectuelle, relationnelle, sexuelle, etc. Elles engendrent la mise en place de comportements à risque qui mettent en danger les victimes et perpétuent le cycle de la violence envers elles-mêmes (exposition aux auteurs et auto-agressions) et envers les autres.

L'impact des violences sexuelles entre enfants⁹

L'impact des violences sexuelles entre enfants est souvent minimisé. Il est important de noter qu'elles entraînent des conséquences psychiques tout comme celles causées par les adultes :



Le traumatisme est réel :

un enfant ne peut pas toujours différencier s'il a été agressé par un adulte ou par un autre enfant. Ce qui compte c'est la transgression et la violence ressentie.



Les symptômes sont similaires :

anxiété, troubles du comportement, stress post-traumatique, culpabilité, etc.



Le sentiment de trahison :

si l'enfant connaissait l'auteur, cela ajoute un élément d'abus de confiance. Le fait d'avoir été agressé par un pair (ami, fratrie, etc.), d'un âge environ équivalent, peut participer à la distorsion de ses repères ce qui entraînera des difficultés dans les relations interpersonnelles (méfiance excessive ou besoin d'être aimé).

Cependant, on note certaines différences :



Moins de rapport de domination « classique » :

pas toujours d'abus d'autorité comme avec un adulte, même si cela peut exister en cas de différence d'âge ou de statut entre l'auteur et la victime.



Moins de conscience de la gravité chez l'auteur :

certaines enfants reproduisent des gestes vus ou subis sans intention de faire du mal, bien que cela reste une violence.



Réactions de l'entourage :

face à un enfant auteur, il y a souvent de la sidération et une difficulté à poser un cadre clair, ce qui peut compliquer la prise en charge des deux enfants (victime et auteur). Il y a aussi un phénomène de minimisation en raison de l'âge de l'auteur : « c'est un jeu », « il est jeune et ne sait pas ce qu'il fait ».

Face à ces situations, les victimes ainsi que les auteurs doivent être accompagnés psychologiquement pour leur bon développement. Il est important de toujours garder en tête que la victime et l'auteur des faits sont des enfants. Leur mode de réflexion et leurs intentions sont différents des adultes.

⁹ Action Enfance, « Les attouchements entre mineurs : comment réagir et les prévenir ? », publié le 15 octobre 2024

C. La spécificité de l'inceste

Dans notre enquête, nous avons analysé les violences sexuelles subies par les jeunes sans distinguer spécifiquement les cas d'inceste. Bien que nous ne puissions pas déterminer avec précision le pourcentage exact de jeunes concernés par l'inceste, les éléments suivants permettent d'estimer qu'il concerne une grande majorité d'entre eux :

- Parmi les enfants pour lesquels des violences sont avérées (22 %), **39 % ont été placés pour ce motif**. Ainsi, 8,5 % des jeunes sont identifiés comme victimes avérées d'inceste. Toutefois, cette donnée est très certainement sous-estimée, compte tenu de deux facteurs majeurs :
 - Le nombre d'agressions sexuelles révélées après le placement, qui s'élève à 64 %.
 - La minimisation sociétale et le tabou autour de l'inceste, qui rendent son identification plus difficile.
- **L'inceste est un phénomène d'ampleur nationale** qui touche 1 français sur 10 soit 3 enfants par classe¹⁰. 160 000 enfants sont victimes d'agressions sexuelles chaque année en France et dans 81% des cas, l'agresseur est un membre de la famille¹¹.
- **Cette réalité est encore largement sous-évaluée**. Au paroxysme des dominations, l'inceste qui combine à la fois le lien familial brisé et le crime sexuel n'est que peu signalé. Seulement 5% des pères et 6% des mères vont porter plainte une fois la parole révélée¹² et 40% des confidents ne protègent pas la victime¹³. Une réalité qui reste silencieuse, en raison du tabou qui entoure ces violences, de la peur des représailles et du manque d'information et de sensibilisation.

L'inceste, des conséquences supplémentaires

FACE À
L'INCESTE

L'inceste est une forme de violence sexuelle spécifique, qui entraîne des conséquences qui lui sont propres. Une personne qui a subi de l'inceste est victime d'agression sexuelle, et d'abus de confiance et de pouvoir de la part d'un membre de la famille. Au-delà des conséquences traumatisantes liées à l'agression sexuelle, l'inceste bouleverse donc profondément les représentations et les repères de la victime, car l'agresseur fait partie du cercle proche de la victime, et est une personne de confiance, ce qui entraîne un cumul de conséquences. Enfin, l'inceste est rarement un acte isolé. Il se reproduit souvent plusieurs fois, sous l'emprise et le secret, et l'impact sur le cerveau est d'autant plus fort lorsque la victime a été exposée de manière prolongée à de la violence sexuelle.

La santé mentale est d'autant plus impactée en cas d'inceste, quand on sait qu'une victime sur deux d'inceste fera au moins une tentative de suicide, soit 50% des victimes¹⁴. Il est important pour les professionnels d'être aussi formés sur la thématique de l'inceste, et l'accompagnement du jeune vis-à-vis de sa famille et du conflit de loyauté auquel il est confronté.

Ces symptômes peuvent également résulter d'une enfance marquée par un climat familial incestuel, caractérisé par une relation de dépendance érotisée entre un parent et son enfant, entraînant une confusion des places et des rôles.

Depuis 25 ans, Face à l'inceste lutte contre l'inceste et pour une meilleure reconnaissance des victimes.

¹⁰ Face à l'inceste, « L'inceste – Sondage IPSOS 2023 », publié le 09/01/2024

¹¹ Estimations Ciivise, 2022

¹² Face à l'inceste, « L'inceste – Parent complice, parent protecteur : enquête », publié le 09/10/2023

¹³ Estimations Ciivise, 2022

¹⁴ Sondage association Face à l'inceste

DES DISTORSIONS DANS LES REPRÉSENTATIONS

Avoir été victime de violences sexuelles et plus particulièrement d'inceste entraîne des distorsions cognitives. En effet, comme cela a été expliqué plus haut, les enfants victimes d'inceste ont également été trompés dans leurs perceptions. Il s'agit des situations où le ou les adultes auteurs ou témoins des violences vont suggérer à l'enfant que ce qu'il a vu ou ressenti est imaginé ou inventé. Ce processus altère les facultés psychiques des victimes et peut notamment conduire l'enfant à un état où il en vient à douter de toute réalité. Ces distorsions impactent également les représentations de soi, des autres, des relations et de la place et des rôles de chacun. Ainsi, un enfant peut avoir de la difficulté à identifier les frontières dans une relation, à adapter son comportement à un contexte, à différencier une relation amicale d'une relation amoureuse, à comprendre la notion de consentement, à intégrer les façons socialement acceptables d'exprimer son affection etc...

D. Les comportements sexuels problématiques des jeunes en protection de l'enfance

L'enquête révèle qu'environ **un enfant sur trois** présente des **comportements sexuels problématiques**, un chiffre qui met en lumière la manière avec laquelle une partie des enfants accueillis à l'Union pour l'Enfance expriment leurs questionnements et leurs problématiques en lien avec la sexualité.

Ces comportements problématiques incluent des conduites à risque et mènent à des mises en danger, comme la reproduction d'agressions sexuelles vécues, des situations d'emprise ou l'implication dans des réseaux de prostitution, entre autres.

Les comportements sexuels ordinaires et les comportements sexuels problématiques¹⁵

Selon le stade de développement psychosexuel de l'enfant, majoritairement déterminé par son âge, les comportements sexuels qu'il manifeste peuvent être considérés comme des comportements de découverte, des comportements préoccupants ou des comportements très inquiétants.

- **Les comportement sexuel ordinaire** : Le comportement sexuel chez l'enfant existe, et il fait partie de son développement. Découverte de son corps, compréhension du système de reproduction, découverte de l'autre, etc., un grand nombre de comportements sexuels chez l'enfant peuvent être qualifiés d'ordinaires lorsqu'ils sont motivés par la curiosité, spontanés, isolés et avec une fréquence limitée.
- **Le comportement sexuel problématique** : Un comportement sexuel peut être considéré comme problématique selon l'âge, la fréquence et le fait que les comportements se reproduisent malgré les explications d'un adulte. Ces comportements alertent sur la nécessité de recourir à une aide professionnelle, comme celle d'un pédopsychiatre, d'un psychologue, d'un sexologue, ou de structures spécialisées.

L'idée n'est donc pas de développer une hypervigilance chez les professionnels, mais de leur permettre une analyse éclairée des différents comportements sexuels des enfants qu'ils accompagnent pour intervenir de manière adaptée.

¹⁵ CRIAVS IdF, Information violences sexuelles, « Les comportements sexuels des enfants et des adolescents », 2021

Voici un exemple d'analyse comportementale selon le développement psychosexuel de l'enfant :

Les comportements sexuels des enfants et des adolescents :¹⁶

	Comportement de découverte	Comportement préoccupant	Comportement très inquiétant
Enfants en maternelle (3 à 5 ans)	Joue au papa et à la maman	Simule des relations sexuelles de façon répétée ou compulsive	Force les autres à simuler ou avoir des relations sexuelles
Enfants en élémentaire (6 à 10 ans)	Saisit les occasions de voir des personnes nues	Regarde avec insistance ou espionne les personnes nues	Demande aux autres de se dénuder ou tente de les forcer à le faire
Enfants au collège (11 à 15 ans)	Se masturbe	Se masturbe en dehors du cadre intime (lieu public, internet, etc.)	Se masturbe de façon compulsive

source : [VSI-COMPORTEMENT-SEXUELS-ENFANTS](#)

Même si les chiffres de notre enquête ne permettent pas d'établir de lien de causalité entre les jeunes ayant été victimes et ceux présentant des comportements sexuels problématiques, nous savons que ces réalités sont connectées. Ainsi, nous avons identifié 3 origines de déclenchement de comportements sexuels problématiques :

1. LA REPRODUCTION DES VIOLENCES SUBIES

Les comportements sexuels problématiques en protection de l'enfance peuvent prendre la forme de violences sexuelles entre jeunes. Selon l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, en 2020, 50% des mis en cause pour viol sur mineur et 43% des personnes accusées de harcèlement sexuel ou d'agression sexuelle sur mineur ont moins de 18 ans¹⁷. Il n'est donc pas rare qu'un jeune soit lui-même auteur. Bien qu'il ne soit pas question de déterminisme, le phénomène de victime-auteur a été théorisé par plusieurs chercheurs et psychologues. David Finkelhor¹⁸ a, dans les années 1980, étudié le cycle de la victimisation et ses conséquences, notamment le risque que certaines victimes développent des comportements agressifs à leur tour. Ainsi, on parle de « victime-auteur » pour qualifier un jeune qui, **après avoir été victime de violences, devient à son tour auteur d'infractions similaires.**

Cette reproduction de la violence subie sur autrui peut aussi se comprendre à travers le concept de « légitimité destructrice ». D'après Ducommun-Nagy¹⁹, il s'agit d'un processus de transmission des injustices. Lorsqu'un enfant subi un préjudice et qu'il n'a pas reçu la protection et les soins qui lui sont dûs, il ressent une légitimité à réclamer des comptes à une tierce personne, à faire payer sa dette à autrui.

A l'Union pour l'Enfance, parmi les jeunes ayant été victimes de violences sexuelles, 18% l'ont été durant leur placement, dans un établissement antérieur ou actuel. Bien que le détail de ces violences ne soit pas connu, la situation est alarmante. Le recueil des événements indésirables et le partage entre professionnels nous indique tout de même qu'une certaine partie de ces violences sont perpétrées de la part de jeunes, sur d'autres jeunes.

¹⁶ CRIAVS IdF, *Information violences sexuelles*, « Les comportements sexuels des enfants et des adolescents », 2021

¹⁷ Fiona Frattini, *La Note – ONDRP*, « Les mineurs mis en cause pour violences physiques et sexuelles de 1996 à 2018 », n°46, juin 2020

¹⁸ David Finkelhor, Angela Browne, *The traumatic impact of child sexual abuse : a conceptualization*, 1985

¹⁹ Ducommun-Nagy C., 2006. *Ces loyautés qui nous libèrent*. JC Lattès, Paris.

L'origine de la reproduction de cette violence provient d'une vulnérabilité accrue des jeunes et d'une perte de repères.

Cette vulnérabilité résulte de la combinaison de plusieurs facteurs, tels que les bouleversements liés à l'adolescence, l'exposition à la violence, les traumatismes subis et les troubles du comportement qui en découlent. La perte de repères qui en résulte est accentuée par un accès de plus en plus précoce à la pornographie : en effet, 30 % des enfants de moins de 10 ans ont déjà été exposés à des images pornographiques. Ainsi, l'enfant intègre des représentations de relations où la violence et l'absence de consentement sont normalisées²⁰.

2. L'IMITATION PAR STRATÉGIE D'ADAPTATION

Dans les établissements de protection de l'enfance, les effets dits **iatrogènes** participent à l'augmentation de ces violences commises entre enfants. Lorsque des enfants présentant des problématiques similaires sont placés ensemble, cela peut entraîner une **augmentation des comportements sexuels problématiques** que l'on cherche pourtant à prévenir.

Il est tout à fait naturel que les enfants apprennent par imitation, en se reposant sur leurs capacités à observer et à reproduire ce qu'ils voient et entendent. Les comportements sexuels problématiques développés par les jeunes, et notamment les agressions sexuelles envers d'autres jeunes sur le lieu de placement, peuvent donc aussi être expliquées par l'imitation. Les jeunes, déjà fragilisés, sont placés ensemble dans des lieux où ils partagent leur quotidien, leurs découvertes et où s'expriment aussi leurs blessures. Une analyse approfondie des différents services met en évidence que, des situations de violences sexuelles peuvent survenir au sein même du lieu de placement.

C'est en partie dans ce contexte d'imitation des comportements observés chez les autres jeunes que ces violences entre enfants, souvent très jeunes, se multiplient. De plus, l'enquête partage le fait qu'environ 45% des enfants accueillis en MECS présentent des comportements sexuels problématiques. À titre d'exemple, des professionnels ont rapporté des situations telles que des masturbations exhibitionnistes ou encore de jeunes frères et sœurs de moins de 10 ans s'engageant dans des comportements de masturbation mutuelle. Observées à tout âge, ces pratiques prennent souvent la forme de jeux, ce qui tend à banaliser ce genre de comportements chez l'enfant (Exemple : "cap ou pas cap" à connotation sexuelle entre enfants). Ces mécanismes participent au fait que certains jeunes développent de tels comportements, même s'ils n'ont pas été victimes eux-mêmes. Ils peuvent être interprétés, d'un point de vue clinique, comme des **stratégies d'adaptation** à un environnement dysfonctionnel.

3. LA RECHERCHE D'AFFECTION « À TOUT PRIX »

Le besoin affectif est une des trois dimensions primordiales du méta-besoin de sécurité de l'enfant, avec le besoin physiologique et de santé, ainsi que le besoin de protection.

En étant souvent exposés à des environnements familiaux instables ou maltraitants, les enfants confiés à la protection de l'enfance se retrouvent en situation de précarité affective. Cette insécurité peut entraver leur capacité à établir des **relations d'attachement saines** et à développer une **estime de soi positive**. Les ruptures successives avec les familles d'origines et les structures d'accueil accentuent cette instabilité, provoquant des blessures psychologiques profondes et une perte de repère.

Le manque d'affection et de repères impacte le développement émotionnel et social de l'enfant. Face à cette précarité affective et pour combler le manque relationnel, certains jeunes peuvent tenter d'établir des liens ou de répondre aux avances de "n'importe qui". Ces relations peuvent entraîner le développement de comportements inadaptés. Parmi ces mécanismes, des comportements sexuels problématiques peuvent apparaître, perçus comme un moyen d'obtenir de l'affection, du réconfort ou de l'attention.

²⁰ Colosse aux pieds d'argile, « Violences sexuelles commises par des mineurs : comprendre pour mieux agir », publié le 25 novembre 2024

« Elle m'explique, avec beaucoup de honte, qu'il n'y a que dans ces moment-là qu'elle remarque qu'on s'intéresse à elle. Elle a besoin d'une figure d'attachement, elle a besoin qu'on la considère. Avec son placement tardif et tout ce qu'elle a connu, comment lui faire entendre que la seule solution qu'elle a trouvée n'est pas la bonne ? »

Amandine, éducatrice

Ainsi, les comportements sexuels problématiques sont variés et il n'est pas possible d'y apposer une lecture unique. Il est important de considérer que les comportements d'un enfant ne sont pas figés, mais influencés par divers facteurs qui évoluent dans le temps :

Facteurs de risque	Facteurs de protection
Ce sont les éléments qui augmentent la probabilité que l'enfant rencontre des difficultés. Il peut s'agir de problèmes familiaux ou encore d'un environnement instable, qui vont le rendre plus vulnérable.	Ce sont les ressources qui aident l'enfant à faire face aux difficultés. Elles peuvent être internes (résilience, confiance en soi, compétences sociales) ou externes (soutien familial, enseignants bienveillants, accès à des services d'aide).

L'équilibre entre ces deux types de facteurs influence le développement et le comportement de l'enfant. S'il y a plus de protections que de risques, l'enfant pourra mieux surmonter les défis. À l'inverse, si les risques dominent, il sera plus vulnérable à des difficultés psychologiques ou sociales.

Les professionnels jouent un rôle essentiel dans le repérage et l'accompagnement des enfants présentant des comportements sexuels problématiques. Cependant, face à un manque de connaissances sur ces questions, certains peuvent être démunis et adopter une forme de déni ou de censure, en évitant d'aborder le sujet. Contrairement à certaines problématiques, comme la schizophrénie, les troubles alimentaires ou encore le diabète, où l'on se réfère naturellement à des savoirs spécialisés, la sexualité est souvent analysée à travers le prisme de nos propres expériences, ce qui peut limiter la capacité à intervenir de manière adaptée.

E. La prostitution des mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance

Les estimations du nombre de mineurs prostitués en France varient sensiblement selon les sources. Ainsi, entre 10 000 et 20 000 jeunes seraient dans des réseaux de prostitution.

1. Un lien avéré entre prostitution et antécédents de violences

La prostitution, une conséquence des violences subies

De nombreuses études démontrent que les personnes en situation de prostitution ont, dans l'immense majorité des cas, été victimes de violences, et ce, dès leur plus jeune âge. Le taux moyen de personnes prostituées ayant subi des violences sexuelles antérieures est estimé entre 80 % et 95 % et l'on constate que ces données augmentent avec le temps. (Santé et Prostitution, Dr Judith Trinquart)

Les mineurs, particulièrement vulnérables

Selon l'Observatoire des violences envers les femmes de la Seine-Saint-Denis, 90 % des mineures prostituées ont subi des violences au sein de leur famille.²¹

Cette exposition précoce aux violences fragilise les jeunes et accroît leur vulnérabilité face aux comportements à risque. Dans ce contexte, la prostitution apparaît comme une conséquence directe de violences sexuelles subies auparavant, représentant l'aboutissement d'un parcours marqué par le traumatisme.

Une violence qui se perpétue

Au-delà des violences ayant précédé l'entrée dans la prostitution, cette dernière constitue également une forme de violence sexuelle à part entière. En effet, les personnes en situation de prostitution sont confrontées à des rapports sexuels non désirés et répétitifs, à une marchandisation de leur corps et à une négation de leur identité et de leurs désirs. Elles deviennent assimilées à des objets sexuels totalement soumis, ce qui a des conséquences profondément destructrices sur les personnes concernées.

Une étude menée dans neuf pays²² auprès de plus de 800 femmes qui avaient un parcours de prostitution, a documenté que 71 % d'entre elles ont subi des agressions physiques, 63 % ont été victimes de viol, 75 % ont connu une période de sans-abrisme, et 68 % présentaient des symptômes de stress post-traumatique.

Ainsi, la prostitution ne peut être perçue comme un simple "choix" ou une "activité" parmi d'autres : elle est à la fois la conséquence de violences passées et une violence en soi, piégeant les personnes concernées dans un cycle de traumatisme et de souffrance. Cette notion de "choix" dans la prostitution est particulièrement problématique lorsqu'il s'agit de mineurs. Un enfant ne choisit pas de se prostituer, il est contraint par des circonstances extérieures, des normes sociales ou des agressions.

De plus, la compréhension du consentement chez les adolescents est influencée par leur développement cérébral. Le cerveau d'un adolescent est encore en construction, notamment la zone du cortex préfrontal, responsable des prises de décisions à long terme. Cette zone ne se développe pleinement qu'à partir de 25 ans. Contrairement à un adulte capable de « peser le pour et le contre », un adolescent n'a pas encore pleinement cette capacité de discernement.²³

²¹ Égalité-femmes-hommes, Stratégie nationale de lutte contre le système prostitutionnel - 2024 La première stratégie nationale de lutte contre le système prostitutionnel et l'exploitation sexuelle

²² Farley et al., 2004

²³ ACPE, *Exploitation sexuelle des mineurs en France*, 2018

Certains adultes se réfèrent parfois au consentement supposé du mineur en situation de prostitution, ce qui peut conduire à une forme d'inaction face à ces situations. Il est crucial de souligner que **la notion de consentement est totalement inappropriée lorsqu'il s'agit de mineurs**. Il est plus juste de parler d'**exploitation sexuelle des mineurs**, un terme qui reflète mieux leur réalité d'agression et d'exploitation. Bien que nous utilisions parfois le terme "prostitution" pour des raisons de compréhension générale, notre position se fonde avant tout sur l'idée d'exploitation sexuelle.

2. La prostitution des jeunes à l'ère du numérique

Une augmentation alarmante du phénomène : vers une prostitution de plus en plus invisible

Depuis ces cinq dernières années, la prostitution des mineurs est en hausse, un phénomène accentué par l'essor d'Internet et des réseaux sociaux. Le numérique joue un rôle déterminant dans la transformation des pratiques prostitutionnelles, favorisant une exposition précoce à la sexualité et banalisant certaines formes d'échanges intimes. Aujourd'hui, on estime que 90 % de l'offre des pratiques prostitutionnelles en France passent par des canaux numériques²⁴, marquant une nette diminution de la prostitution de rue au profit de pratiques plus discrètes et difficilement détectables.

Cette mutation des formes de prostitution complexifie l'action des associations et des pouvoirs publics, qui doivent repenser leurs dispositifs de prévention et de lutte contre l'exploitation des mineurs. La société de l'instantanéité et de la dématérialisation favorise ainsi des formes de prostitution plus discrètes, mais non moins préoccupantes.

Le rôle des réseaux sociaux et des outils numériques

Les réseaux sociaux et les plateformes en ligne ont radicalement modifié l'entrée des jeunes dans des schémas de prostitution en facilitant la mise en relation et l'organisation des rencontres. Plusieurs facteurs expliquent cette accélération :

- **La facilité à envoyer des contenus intimes** : Des applications comme Snapchat, Instagram, WhatsApp, Telegram ou TikTok permettent d'envoyer rapidement des photos ou vidéos intimes. Cette instantanéité augmente les risques de chantage ou de diffusion non consentie (*revenge porn*). Une fois publiées, ces images peuvent être récupérées et monnayées, alimentant des formes de prostitution invisibles. Par exemple, le nombre de comptes « Fisha » (qui signifie « affiche ») sur les réseaux sociaux se multiplie, publiant des photos et vidéos intimes de jeunes femmes sans leur consentement, dans le but de les humilier. Ces images sont accompagnées de détails personnels tels que les noms, âges, adresses, établissements scolaires et numéros de téléphone des victimes, facilitant ainsi leur identification. Cette forme de « revenge porn », contribue à alimenter le cybersexisme.
- **La prolifération des annonces en ligne** : De nombreux sites facilitent la mise en relation entre clients et jeunes en situation de prostitution. Certains sont connus pour être liés à l'escorting (Mym, Onlyfans), mais d'autres plateformes plus généralistes (sites de rencontres, réseaux sociaux) deviennent des espaces de recrutement et de proposition de services tarifés. Via internet, les jeunes peuvent monnayer des contenus sexuels avant même d'envisager des rencontres physiques.
- **La rapidité de réservation de lieux de rencontre** : Les plateformes de location courte durée comme Airbnb et les services de réservation d'hôtels permettent d'organiser en quelques clics des rencontres discrètes. Cette facilité d'accès supprime certains obstacles logistiques, rendant la prostitution plus mobile et difficile à identifier par les autorités.

²⁴Données de l'OCRTEH (Office central pour la Répression de la Traite des Êtres Humains) reprises par l'Amicale du Nid, Guide repère juillet 2024

3. La « Glamourisation » de la prostitution

Un langage euphémisé qui masque la réalité

La prostitution des mineurs est souvent minimisée par un vocabulaire détourné qui la rend plus acceptable, voire attrayante. Les victimes utilisent des termes comme "michetonnage", "escorting" ou "sugar babies" qui apparaissent plus séduisants et valorisants que le mot "prostitution". Cette requalification linguistique les empêche de se percevoir comme des victimes et de prendre conscience de la réalité de leur exploitation.

Ces mots ne sont pas anodins : ils sont souvent popularisés par des proxénètes et des réseaux criminels qui cherchent à rendre la prostitution plus attrayante et acceptable aux yeux des jeunes. En employant un langage plus "tendance" et "déculpabilisant", ils normalisent une réalité d'exploitation et brouillent la frontière entre consentement et contrainte.

Les nouvelles formes de prostitution déguisées

- **Le phénomène des "Cam girls"** : Certains jeunes proposent des contenus intimes (photos, vidéos, masturbations en direct) en échange d'une contrepartie financière. Cette prostitution virtuelle, encouragée par les réseaux sociaux renforce la banalisation de l'échange du corps contre de l'argent.
- **Le "michetonnage"** : Cette pratique consiste pour certains jeunes à entretenir des relations à la fois romantiques et sexuelles avec des personnes plus âgées, dans le but d'obtenir des faveurs financières ou matérielles. Pensant manipuler et se trouver dans une situation de pouvoir, ces jeunes se perçoivent souvent comme dominants et ont l'impression de reprendre le contrôle sur leur corps, qui a souvent été traumatisé dans le passé, alors qu'ils sont en réalité dans une dynamique d'exploitation.
- Le concept des « **Sugar Babies** » s'inscrit dans une forme moderne d'« **escorting** » : Une pratique où une personne plus jeune accompagne une autre plus âgée, généralement des hommes qui ont une situation financière confortable, en échange d'une rémunération. Souvent, cette relation est associée à des services à caractère sexuel, et donc de la prostitution. Plus la relation s'étend dans le temps, plus il devient difficile pour les sugar babies d'y mettre un terme, par crainte de perdre leur confort matériel.

La promotion d'un mode de vie idéalisé et le rôle des influenceurs

Sur les réseaux sociaux, des influenceurs valorisent un mode de vie axé sur l'argent "rapide", et véhiculent l'idée auprès des jeunes qu'ils peuvent "gagner leur vie facilement tout en prenant du plaisir".

L'affaire Zahia²⁵ a aussi contribué à glamouriser la prostitution, transformant une ancienne prostituée mineure en une icône de mode et donnant l'impression que l'on peut accéder au luxe et à la célébrité par ce biais. Des influenceurs ou des candidats de télé-réalité normalisent le "sugar dating" et OnlyFans, exhibant un train de vie financé par la marchandisation du corps. Cette mise en scène masque la réalité de l'exploitation et banalise la prostitution sous couvert d'émancipation.

TikTok et Instagram regorgent de contenus haut de gamme, incitant les jeunes à chercher des moyens rapides pour y parvenir, y compris en recourant à la prostitution.. Par exemple, le hashtag #sugarbaby met en avant un univers de luxe, avec des publications affichant des sacs de grandes marques, des vêtements de haute couture, des liasses de billets et du champagne.

Les médias, l'industrie télévisuelle, ainsi que le marketing portent un discours enjolivé et masquent la réalité des conséquences psychologiques et physiques de la prostitution, empêchant de nombreuses victimes de reconnaître leur propre statut et de demander de l'aide. En fin de compte, c'est l'ensemble de la société, à travers l'hypersexualisation qu'elle promeut, qui porte une part de responsabilité dans la glamourisation de la prostitution.

²⁵ L'effet Zahia fait référence à l'affaire médiatisée en 2010, peu de temps avant la Coupe du Monde en Afrique du Sud. Cette affaire implique des joueurs de l'équipe de France, accusés d'avoir eu des relations sexuelles tarifées avec une prostituée mineure, Zahia D.

Un déni de victimisation

Pour ces jeunes, admettre qu'ils sont victimes est souvent insupportable. Ils se voient comme indépendants et stratèges plutôt que comme des proies d'un système d'exploitation et donc des victimes. Il est important de rappeler que beaucoup d'entre eux ont déjà subi des violences dans le passé. Cette incapacité à se reconnaître comme victimes empêche parfois leur prise en charge et rend la sortie de ces situations à risque encore plus difficile, complexifiant ainsi le phénomène.

Comme l'a souligné Adrien Taquet, ancien secrétaire d'État : « Les pratiques se sont banalisées et les victimes ne se considèrent pas comme victimes. ». En effet, près de 4 mineur.e.s sur 10 en situation de prostitution ne se considèrent pas comme victimes²⁶.

Cette banalisation, amplifiée par les réseaux sociaux, la télé-réalité et la culture pornographique, enferme ces jeunes dans une illusion de contrôle. Ils croient être acteurs de leurs choix, alors qu'ils sont en réalité piégés dans un système d'exploitation insidieux.

4. L'entrée et l'emprise dans le système

Les proxénètes 2.0 et la manipulation affective

Un type particulier de proxénète, surnommé "loverboy", exploite la fragilité émotionnelle des jeunes filles en se faisant passer pour un petit ami attentionné. Ces hommes sont souvent des mineurs ou de jeunes adultes à peine plus âgés que leurs victimes et utilisent fréquemment les réseaux sociaux pour entrer en contact avec les jeunes filles.

Le « loverboy » instaure une relation de confiance et d'attachement, avant de les amener progressivement à accepter des rapports sexuels tarifés sous prétexte d'aider financièrement le couple ou de rendre service à des « amis ». Cette manipulation subtile enferme les victimes dans un cycle où la pression psychologique prend souvent le pas sur la violence physique.

L'argent comme source de motivation

L'argent est l'une des principales motivations des jeunes, se manifestant de deux manières principales :

- **La recherche de d'indépendance** : certains jeunes cherchent à obtenir rapidement de l'argent pour affirmer leur autonomie, leur indépendance vis-à-vis des adultes et réussir socialement auprès de leurs pairs. Ceux qui se prostituent évoquent souvent leur maîtrise de la situation et leur capacité à gérer les risques, séduits par l'idée de gagner de l'argent rapidement, comme en témoigne l'attrait pour des annonces promettant des gains faciles (« envoie une photo et tu as 50€ », par exemple).
- **La précarité financière** : d'autres jeunes se tournent vers la prostitution pour financer leur fugue ou leur consommation de drogues (alcool, cannabis, cocaïne). Le parcours vers la prostitution est souvent marqué par une consommation fréquente de stupéfiants, l'absentéisme scolaire et les fugues. La prostitution devient alors un moyen de survie pour répondre à des besoins urgents, parfois sous forme d'échanges non financiers (logement, drogues, transport), où les jeunes deviennent dépendants de ceux qui les "aident" à survivre pendant leur fuite.

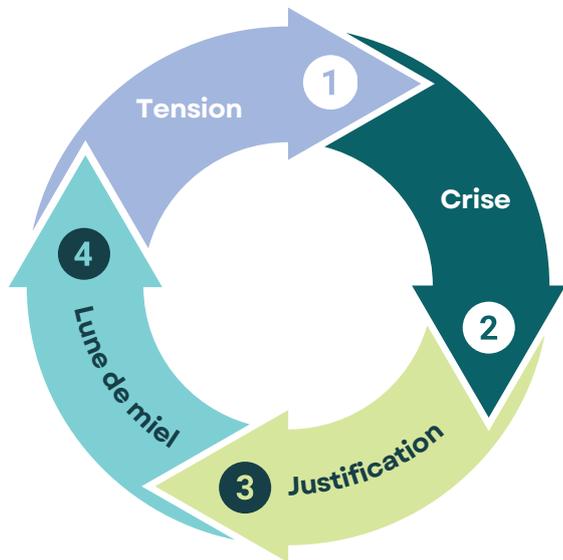
L'emprise des réseaux : un piège difficile à quitter

En raison des mécanismes d'emprise, de vulnérabilité et d'exploitation, ils perçoivent souvent leur proxénète comme une figure protectrice et bienveillante. Cette distorsion de la réalité les maintient sous contrôle, rendant toute sortie du réseau extrêmement difficile.

²⁶ POHU H., DUPONT M., GORGIARD C., *Rapport PROMIFRANCE*, janvier 2022

Le proxénète exerce une emprise comparable à celle observée dans les violences conjugales, décrite par la psychologue Lenore Walker en 1979 sous le nom de cycle de la violence. Cette stratégie d'agression progressive enferme la victime dans un schéma de dépendance et d'isolement.

Le cycle de la violence repose sur un schéma répétitif en quatre phases, visant à maintenir l'emprise de l'auteur sur sa victime.



- Il débute par un **climat de tension**, caractérisé par des menaces, des conflits et une atmosphère pesante. La victime cherche à apaiser la situation et fait tout pour éviter la confrontation.
- Vient ensuite la **crise**, marquée par le passage à l'acte : violences physiques, psychologiques ou sexuelles, renforçant la domination de l'agresseur. La victime ressent alors un mélange de peur, d'humiliation, d'injustice et de tristesse.
- Puis, la phase de **justification** intervient, où l'auteur minimise ses actes, se désresponsabilise et fait porter la culpabilité à la victime, qui se remet en question, allant jusqu'à se sentir responsable.
- Enfin, la **lune de miel** se traduit par des excuses, des promesses de changement et des gestes de réconciliation, renforçant l'attachement de la victime.

Ce cycle, qui se répète inlassablement, tend à s'intensifier avec des violences de plus en plus graves et rapprochées, rendant l'échappatoire toujours plus difficile.

Les proxénètes exercent progressivement leur emprise sur les mineurs en combinant manipulation, endettement et menaces. Ils instaurent une dépendance financière en avançant de l'argent pour des besoins courants (logement, vêtements, transport, drogues), créant ainsi une dette à rembourser. Le chantage aux images est également une méthode répandue : des photos ou vidéos intimes sont utilisées comme moyen de pression pour empêcher toute tentative de fuite ou de dénonciation. Enfin, des menaces physiques directes ou visant l'entourage des victimes renforcent leur contrôle, limitant ainsi les possibilités de sortie de cette situation.

L'accompagnement des victimes et des mineurs qui sont dans ces cycles de violence est complexe en raison de leur ambivalence et des difficultés d'intervention. Cependant, des opportunités d'action existent entre chaque phase du cycle, lorsque la victime est en rupture temporaire avec l'emprise de l'agresseur.

Il est aussi essentiel de déconstruire les idées fausses véhiculées par les proxénètes, qui entretiennent l'illusion que ce sont les jeunes qui se prostituent qui sont en infraction avec la loi. En réalité, la loi reconnaît leur statut de victimes et protège leur droit à être aidées et accompagnées pour sortir de cette situation.

5. Conséquences pour la santé des mineurs victimes

Des atteintes physiques multiples

Les jeunes pris dans des réseaux de prostitution subissent des violences infligées le plus souvent par les proxénètes ou les clients, qui laissent des traces visibles : ecchymoses, hématomes, fractures, brûlures, etc. À cela s'ajoute l'exposition aux infections sexuellement transmissibles (VIH, syphilis, chlamydia...) et aux grossesses non désirées, souvent sans accès aux soins médicaux adéquats.

Leur hygiène de vie se détériore rapidement. Le manque de sommeil, d'hygiène corporelle et une alimentation insuffisante affaiblissent l'organisme. Certains tombent dans les addictions (alcool, drogues) pour anesthésier la douleur et la réalité, aggravant encore leur état de santé général. L'auto-négligence fait partie du quotidien et est accentuée par la consommation de substances addictives (alcool, drogues) utilisées comme échappatoire à la souffrance physique et psychologique.

Des traumatismes psychologiques

L'emprise des réseaux prostitutionnels laisse aussi des séquelles psychiques profondes. Les mineurs concernés développent une détresse émotionnelle et relationnelle, sombrant dans un cycle infernal de honte, de culpabilité et de dégoût d'eux-mêmes.

Leur santé mentale se dégrade et est marquée par des troubles psychotraumatiques sévères : anxiété, dépression, pouvant aller jusqu'à des pensées suicidaires et des scarifications. Leur rapport au corps est altéré, oscillant entre dissociation et rejet. Ils se replient sur eux-mêmes, perdent confiance en l'autre et vivent dans un sentiment d'insécurité permanent. Ces difficultés relationnelles les exposent à de nouveaux dangers.

6. Nos chiffres

L'enquête révèle que 12 mineurs accueillis à l'Union pour l'Enfance seraient en situation de prostitution, dont 3 de manière avérée. Cela représente **3,15% des personnes accueillies à l'Union pour l'Enfance**.

Ces situations concernent des jeunes âgés entre 15 et 18 ans. Cependant, certains avaient intégré des réseaux de prostitution plus tôt. Cela met en évidence l'importance d'intervenir le plus tôt possible, dès l'enfance, pour prévenir les comportements à risque et l'entrée dans des réseaux d'exploitation.

10 des jeunes concernés sont placés dans des dispositifs de semi-autonomie, où ils vivent soit dans des appartements individuels, soit en colocation. Ces structures permettent aux jeunes de travailler leur autonomie pour mieux se préparer à la majorité. Toutefois cette autonomie les expose davantage à des situations de vulnérabilité.

Cet exemple met en lumière la tension entre la nécessité de protéger les jeunes tout en les rendant rapidement autonomes, illustrant l'un des grands paradoxes de la protection de l'enfance. Ce paradoxe persiste en l'absence d'un accompagnement prolongé jusqu'à leur pleine autonomie (financière, professionnelle et sociale). Il est donc essentiel que l'Etat et les Départements renforcent leur engagement auprès des jeunes majeurs pour leur garantir une insertion plus sereine.

→ 3 jeunes sont en situation de prostitution de manière avérée.

Notre enquête de terrain a permis d'identifier trois jeunes en situation avérée de prostitution. Ces situations sont qualifiées d'« avérées » dans la mesure où les jeunes eux-mêmes ont directement signalé leur réalité aux professionnels éducatifs. Certains d'entre eux lancent des appels à l'aide explicites, sollicitant une intervention immédiate pour être extraits de leur lieu de prostitution, à des moments où leur détresse devient insoutenable. Comme cela a pu être indiqué auparavant, c'est lors de ces phases entre les différents cycles de la violence que l'on peut créer du lien avec le jeune et intervenir.

L'accompagnement de ces jeunes s'avère particulièrement complexe en raison de multiples facteurs. Tout d'abord, ces mineurs sont souvent en situation de grande instabilité, marquée par des fugues répétées et des difficultés à maintenir un lien durable. Leur parcours est aussi marqué par des « allers-retours » entre des périodes de prostitution et des retours temporaires dans leur environnement de vie, ce qui complique une prise en charge continue.

Par ailleurs, les conséquences des violences subies – tant physiques que psychologiques – laissent des séquelles profondes. Certains en viennent même à jouer un rôle d'intermédiaire, incitant d'autres mineurs à entrer dans cette spirale, rendant la problématique encore plus préoccupante.

→ 9 jeunes présentent des signaux

Par ailleurs, neuf autres jeunes présentent des signes évocateurs de prostitution, suscitant des soupçons chez les professionnels. Ces derniers se trouvent souvent démunis face à cette réalité, ne sachant pas toujours comment identifier la situation avec certitude ni comment intervenir efficacement pour protéger et soutenir ces jeunes.

Repérer et comprendre les signes de prostitution chez les mineurs

L'identification des indicateurs pouvant suggérer qu'un mineur est en situation de prostitution reste un défi majeur. Détecter ces signes ne suffit pas : leur interprétation et leur mise en lien avec une potentielle emprise prostitutionnelle nécessitent une approche experte. Il est essentiel de ne pas les considérer isolément mais d'en analyser la récurrence et la combinaison pour comprendre la situation dans sa globalité.

Les signaux d'alerte de suspicion de prostitution chez les mineurs

L'impact des violences sexuelles entre enfants est souvent minimisé. Il est important de noter qu'elles entraînent des conséquences psychiques tout comme celles causées par les adultes :

Comportemental	fugues fréquentes, changement brusque d'attitude, isolement, déscolarisation
Matériel	acquisition inexplicée de sommes d'argent importantes, objets de valeur, cadeaux coûteux sans explication
Physique	manque d'hygiène, douleurs abdominales, infections urinaires, ecchymoses
Psychologique	rapport au corps perturbé, troubles du sommeil, anxiété, addictions
Médical	IVG, prise de contraception en urgence, maladies sexuellement transmissibles

Ces signes, lorsqu'ils sont observés de manière récurrente et combinée, doivent alerter et conduire à une évaluation approfondie.

Les défis de la reconnaissance de la prostitution des mineurs

Notre travail met en évidence une disparité dans la perception des signaux d'alerte par les professionnels, entraînant des écarts dans leur identification et leur prise en charge. Plusieurs obstacles freinent cette reconnaissance :

- **Un lien difficile à établir** : Les comportements observés ne sont pas toujours directement associés à une situation d'emprise prostitutionnelle.
- **Une minimisation de certains signes** : Les comportements sexuels problématiques sont parfois relativisés, ce qui retarde l'alerte.
- **Un conflit entre représentations et réalité** : Certains professionnels sont confrontés à un décalage entre leurs propres perceptions et la réalité vécue par les jeunes.
- **Une réticence à admettre la prostitution d'un mineur accompagné** : Cela peut être perçu comme un échec professionnel, ce qui freine la reconnaissance du problème.
- **Un refus de voir la prostitution comme une réalité tangible** : Sa violence est si insoutenable que certains préfèrent la nier plutôt que de l'affronter.

Nous avons notamment constaté que certains professionnels peinent à nommer explicitement la prostitution des mineurs. Bien qu'ils relèvent des indices alarmants, tels qu'un mode de vie luxueux, une possession inexplicée de grosses sommes d'argent, des fugues répétées ils ne font pas toujours le lien avec une possible situation d'exploitation sexuelle.

Pour dépasser ces résistances, il est crucial de nommer clairement la prostitution des mineurs, sans détour ni euphémisme. Sensibiliser et former les professionnels à cette réalité permettrait d'améliorer l'identification des victimes et d'adapter efficacement les dispositifs d'accompagnement à leurs besoins.

Un manque de ressources et un impact sur les professionnels

Face à l'ampleur du phénomène, à l'insuffisance de formations adaptées et à l'absence de réponses institutionnelles efficaces, de nombreux professionnels se retrouvent démunis et en grande souffrance. L'incapacité à protéger les mineurs qu'ils accompagnent engendre un profond sentiment d'échec, remettant en question le sens même de leur mission.

« Je suis partagée entre plusieurs sentiments, la colère et la peur d'abord face à ce fléau se servant de la détresse et de la vulnérabilité de l'autre. Ensuite l'impuissance face aux actions que je mène, on se dit trop souvent qu'on ne fait pas assez, alors qu'en prenant du recul, on est sûrement les premiers à montrer à notre jeune qu'on s'intéresse à elle et qu'on l'aime simplement pour ce qu'elle est [...]. Je me dis souvent que si je n'y crois plus, qui pourra y croire pour elle quand elle sera au plus bas ? On ne peut pas se permettre d'être à bout de force, il faut continuer à se former, à interroger nos moyens d'actions, à en discuter avec nos collègues pour continuer d'avancer et progresser face à la réalité qu'est l'exploitation sexuelle des mineurs. »

Amandine, éducatrice

Ces difficultés sont aggravées par le manque d'outils d'intervention spécifiques, ainsi que par des ressources humaines et financières insuffisantes. Le turnover élevé et le sous-effectif des équipes limitent les possibilités de suivi individualisé et d'accompagnement sur le long terme, laissant les professionnels confrontés à une détresse croissante face à ces situations complexes.

De plus, un sentiment d'impuissance peut émerger : même lorsque les jeunes prennent conscience de leur situation, cela ne signifie pas automatiquement qu'ils sont en mesure d'en sortir. Ce décalage entre la volonté d'aide et la réalité des parcours des victimes peut générer une grande frustration et accentuer la fatigue émotionnelle des équipes.

En effet, il est important de considérer la prostitution comme une forme d'addiction, impliquant des mécanismes d'emprise et de dépendance psychologique, économique et affective. Comme dans toute addiction, des phénomènes de rechute sont fréquents, nécessitant un accompagnement patient, bienveillant et adapté, sans culpabilisation. Sortir de la prostitution est un processus long et complexe, qui demande un cadre de soutien renforcé et des stratégies d'intervention spécifiques.

Que dit la loi ?

La **prostitution** est le fait d'avoir ou de solliciter une relation sexuelle en échange d'une contrepartie financière, matérielle ou en nature, de manière occasionnelle ou régulière.

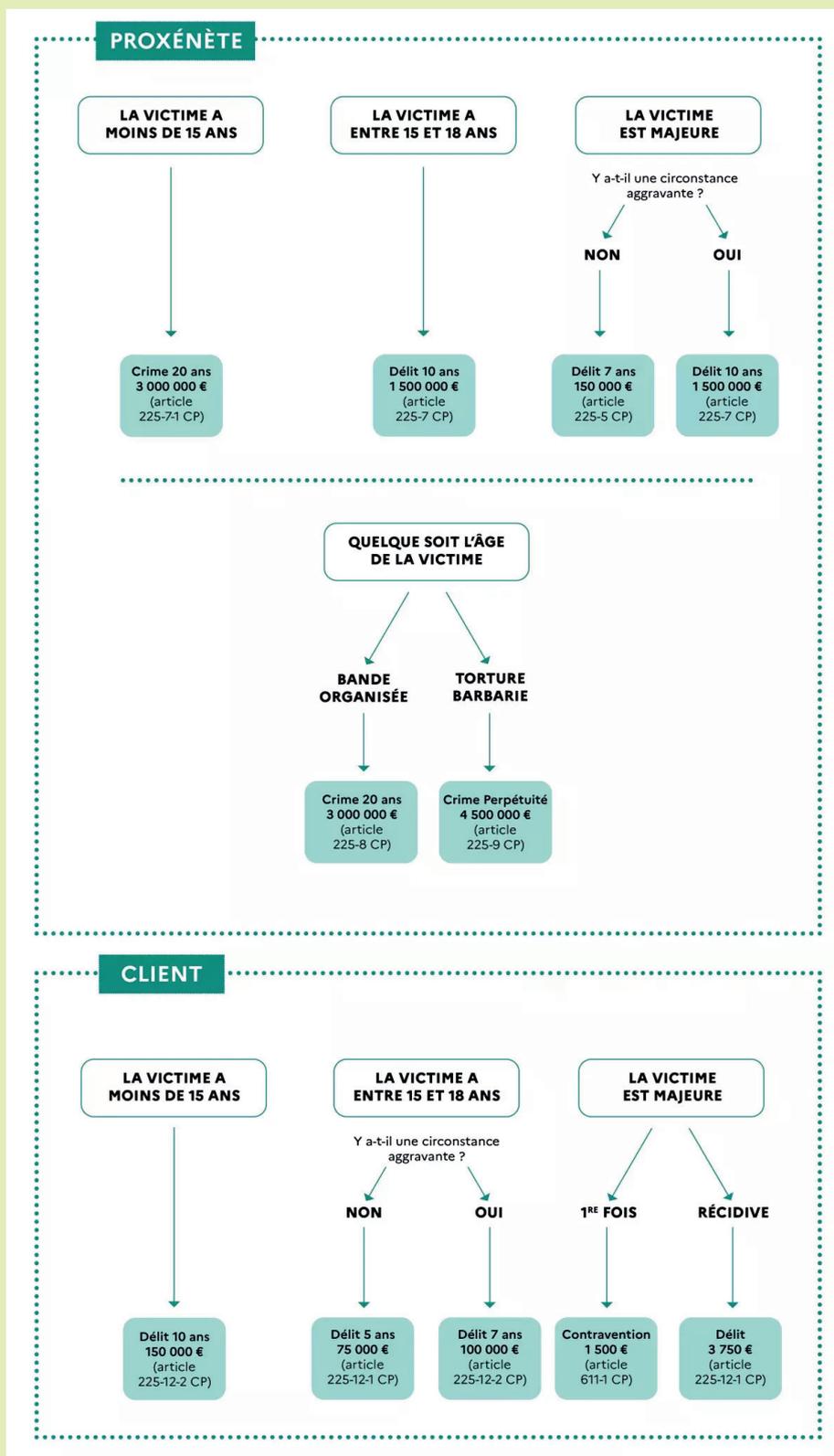
En France, la prostitution des mineurs est interdite. Tout mineur en situation de prostitution est **victime d'exploitation sexuelle**. Il est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants.

La notion de consentement est inadaptée aux situations de prostitution de mineurs. Ainsi, toute atteinte sexuelle à une personne mineure de moins de 15 ans, effectuée dans le cadre d'une relation à caractère prostitutionnel par une personne majeure est considérée comme une agression sexuelle (*Article 222-29-2 du Code Pénal*).

Cependant, il est important de rappeler que ce sont les proxénètes et les clients qui sont dans une situation d'illégalité, et non pas les mineurs en situation de prostitution.

Le **proxénétisme** est un délit désignant le fait d'inciter, d'aider ou de tirer profit de la prostitution d'autrui, de manière directe ou indirecte. Lorsque la personne victime de proxénétisme a moins de 15 ans, c'est un crime.

Le **client** est aussi en situation d'illégalité. propose, accepte ou obtient des relations sexuelles en échange de rémunération ou d'une promesse de rémunération. Les clients sont majoritairement des hommes et leur âge varie de la minorité, à des individus d'une soixantaine d'années. C'est un délit.



source : © Ministère du travail, de la santé, de la solidarité et des familles

Vous êtes témoin ou vous soupçonnez une situation d'exploitation sexuelle de mineur ?

Vous avez l'obligation de lui porter assistance !

La non-assistance à personne en danger est un délit exposant à une peine pouvant aller jusqu'à **5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende** (7 ans et 100000€ si la victime est un mineur de moins de 15 ans) [Article 223-6 du Code Pénal]

Tout adulte ayant connaissance de faits de **violence sexuelle sur mineur** a l'obligation légale de les signaler. [Article 434-3 du Code pénal]



ACCUEILLIR

Que l'on soupçonne ou que l'on soit sûr qu'un jeune se trouve en situation de prostitution, l'important est de **commencer par l'accueillir et l'écouter dans un espace sécurisant**.

Cet espace doit être sécurisant sur le plan physique

- ✓ Prévoir un temps dédié
- ✓ Un espace calme qui respecte la confidentialité
- ✓ Un environnement agréable et rassurant



Cet espace doit être sécurisant sur le plan émotionnel

- ✓ Être authentique en partageant ses inquiétudes et en expliquant les raisons des suspicions
- ✓ Utiliser le vocabulaire du jeune (ex : n'employez le mot « prostitution » que si le jeune l'emploie)
- ✓ Ne pas juger et poser des questions ouvertes
- ✓ Se concentrer sur comment il se sent maintenant, plutôt que sur les raisons qui l'ont mené là
- ✓ Respecter sa temporalité en laissant la porte ouverte

Dans la dynamique de vos échanges, soyez vigilants à **prendre le contre-pied des 5 composantes de la « stratégie de l'agresseur »**.



Isolement
Dévalorisation
Culpabilisation
Terreur
Silenciation

Ainsi, il est important de :

- Croire le jeune et lui confirmer que ce sont bien des faits de violences graves
- Poser un cadre clair (règles précises, rappel du planning, fixer des rendez-vous et s'y tenir)
- Fonder la discussion sur une dynamique horizontale, relation de réciprocité « Tu as autant à m'apprendre de ton expérience que j'ai à t'apprendre de mon expérience/statut de professionnel » (ne pas reproduire la posture de domination)
- Sortir d'une dynamique d'échange, transactionnelle : proposer un échange de confiance et inconditionnel
- Le soutenir et lui montrer qu'on est de son côté et qu'on se bat pour le protéger

ALERTER

En cas d'urgence

POLICE
GENDARMERIE



17

POMPIERS



18

SAMU



15

NUMÉRO D'APPEL
UNIQUE EUROPÉEN



112

SMS POUR PERSONNES
SOURDES ET MALENTENDANTES



114

SERVICE NATIONAL D'ACCUEIL
TÉLÉPHONIQUE POUR L'ENFANCE EN DANGER



119

Contactez le Procureur de la République, les services du département (ASE) ou la Cellule de Recueil, d'évaluation et de traitement des Informations Préoccupantes (CRIP)

Sollicitez l'Unité d'accueil pédiatrique enfance en danger (UAPED) de votre département, les urgences pédiatriques, les services de soins pour adolescent-es et/ou les unités médico-judiciaires (UMJ).

ORIENTER

Au regard de la complexité des situations, il est essentiel de se faire aider par des associations et professionnels spécialisés dans les démarches, afin d'engager une réponse pluridisciplinaire pour accompagner un mineur à sortir du système prostitutionnel.

Le site [#InfoJeunesProstitution](#) du réseau des CIDFF, les **Centres d'Information sur les Droits de Femmes et des Familles**, informent les femmes victimes de violences sur leurs droits de façon confidentielle.

L'Amicale du Nid et le Mouvement du Nid, sont deux associations qui agissent en soutien aux personnes prostituées. amicaledunid.org & mouvementdunid.org

L'association **Agir Contre la Prostitution des Enfants (ACPE)**, lutte contre toutes les formes d'exploitation sexuelle des mineurs en France et dans le monde, contre la pédocriminalité et la pédopornographie. www.acpe-asso.org

L'association **Contre les Violences sur Mineurs (CVM)** qui informe, guide et forme sur les violences faites aux enfants et aux adolescents et crée des mallettes pédagogiques. [Nos mallettes pédagogiques | CVM](#)

Se faire aider en tant que professionnel : les **Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIA VS)** sont des structures de service public proposant à tout professionnel ou institution de la formation, recherche, prévention, documentation.

! Ne jamais rester seul avec cette information : en parler et signaler peut sauver une vie.

Zoom sur le public exilé

L'Union pour l'enfance comprend deux dispositifs accueillant des publics majoritairement exilés : un établissement d'accueil pour parents isolés et une structure pour mineurs non accompagnés (MNA).

Ces publics peuvent être confrontés à des problématiques supplémentaires, dues aux différences culturelles, aux parcours migratoires et/ou à une précarité économique et sociale.

La plupart des personnes en situation d'exil ont été confrontées à des parcours migratoires difficiles. Les traversées terrestres et maritimes, souvent organisées par des passeurs, sont des sources majeures de violences physiques et sexuelles. Ces pratiques contribuent à l'établissement de réseaux d'exploitation sexuelle et il est très probable que ces trafics traversent les frontières. Une fois arrivées en France, ces personnes sont donc fortement exposées au risque de se retrouver rapidement impliquées dans des réseaux de proxénétisme.

La sexualité est un sujet pouvant être plus ou moins tabou selon la culture d'origine d'une personne. Ainsi, les professionnels qui accompagnent des publics exilés sont parfois bouleversés dans leurs pratiques et se retrouvent dans une situation délicate pour aborder ces thématiques.

Différentes approches ethniques et culturelles sont à privilégier pour accompagner ce public :

- Avoir recours à l'**interprétariat** est essentiel pour aborder les sujets de santé et de sexualité avec un public exilé qui ne parle pas ou peu français, et participe à leur offrir un cadre sécurisant.
- L'**ethnopsychologie** s'intéresse à la dimension culturelle dans la prise en charge psychologique du patient et de ses troubles.
- La **santé communautaire**, pense la santé comme dépendant d'abord des facteurs sociaux, écologiques et économiques et s'appuie sur les compétences des communautés.

Certaines associations sont spécialisées dans l'accompagnement des publics exilés, notamment sur les questions de sexualité ou d'exploitation sexuelle. Par exemple :

- La **Mist** est un **pôle ressources** pour les victimes de proxénétisme et exploitation sexuelle et les professionnels qui les rencontrent et les accompagnent.
- L'Amicale du Nid se spécialise dans la lutte contre la traite des êtres humains et les situations d'exploitation.
- L'association Hors la rue accompagne les enfants et adolescents étrangers en danger.

- A. Sensibiliser les professionnels
- B. Agir auprès des jeunes
- C. Informer et mobiliser le grand public
- D. Placer le numérique au cœur du combat



NOS RECOMMANDATIONS

A. Sensibiliser les professionnels



Création d'un module de formation obligatoire pour les métiers en contact avec les mineurs

Les professionnels en contact avec des mineurs jouent un rôle clé dans la **détection et la prévention des violences sexuelles**. Si tous les acteurs, qu'ils soient éducatifs, sociaux, sanitaires ou judiciaires, sont formés à **reconnaître les signaux d'alerte, à comprendre les conséquences des violences sexuelles** et à **adopter les bons comportements**, il sera possible d'assurer une **meilleure protection** pour les enfants victimes.

Nous recommandons...

L'intégration d'un module de formation obligatoire dans **toutes les formations initiales** des métiers en contact avec les mineurs

- **De l'éducation** : enseignants, directeurs d'établissement scolaire, assistants d'éducation, personnels de vie scolaire, ATSEM, personnel de crèche, etc.
- **Du social** : travailleurs sociaux, assistantes sociales, éducateurs spécialisés, veilleurs de nuit, maîtresse de maison, etc.
- **De la santé** : médecins généralistes, pédiatres, infirmiers scolaires, sages-femmes, psychologues, etc.
- **Des activités de loisirs** : animateurs, éducateurs sportifs, moniteurs de colonies de vacances, etc.
- **De justice et sécurité** : policiers, gendarmes, magistrats, avocats, etc.

La **formation de ces professionnels** est indispensable pour garantir qu'aucun enfant victime ne passe inaperçu et que tous bénéficient de l'attention et de la protection dont ils ont besoin.



Protéger et clarifier l'obligation de signalement des médecins en cas de violences sexuelles sur mineurs

Le **secret médical ne doit en aucun cas être un obstacle à la protection des enfants victimes de violences sexuelles**. Cependant, de nombreux médecins hésitent à signaler des situations suspectes par crainte de **répercussions judiciaires ou disciplinaires**. Certains ont déjà été poursuivis par le Conseil de l'Ordre des Médecins ou ont été radiés après des plaintes déposées par des parents mis en cause. Cette situation engendre une **insécurité juridique** qui freine l'engagement des professionnels de santé.

Nous recommandons...

- **Une clarification législative explicite** sur l'obligation des médecins de signaler **toute suspicion** de violences sexuelles sur mineurs.
- **Une protection renforcée des professionnels de santé qui signalent de bonne foi**, afin qu'ils ne puissent plus être sanctionnés pour avoir agi dans l'intérêt de l'enfant.
- **Une articulation claire entre le secret médical et le devoir de protection des mineurs**, en intégrant cette question dans les formations médicales et les recommandations officielles de l'Ordre des Médecins.

L'absence de signalement médical contribue à l'impunité des agresseurs et au maintien des victimes dans des situations de danger. **Le législateur doit lever toute ambiguïté et garantir aux médecins la sécurité juridique nécessaire pour qu'ils puissent remplir leur rôle de protection de l'enfance sans crainte de représailles.**



Renforcer la formation des professionnels de l'hôtellerie pour lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs

Les hôtels peuvent être **des lieux de passage où se déroulent des situations de prostitution**, y compris impliquant des mineurs. Pourtant, **le personnel hôtelier, en contact direct avec la clientèle, n'est souvent ni formé ni préparé** à repérer ces situations ou à savoir comment réagir. Pris entre le respect de la vie privée des clients et la nécessité d'agir, ils se retrouvent souvent démunis face à des signaux d'alerte qu'ils peinent à interpréter et auxquels ils ne savent pas comment réagir.

Nous recommandons...

- **La mise en place d'une formation obligatoire** pour les professionnels de l'hôtellerie afin de les sensibiliser aux signes de traite et d'exploitation sexuelle des mineurs.
- **La création d'un protocole clair et sécurisé** pour signaler les situations suspectes aux autorités sans mettre en danger le personnel ni les victimes.
- **Une collaboration renforcée avec les forces de l'ordre et les associations spécialisées**, pour assurer un accompagnement adapté des mineurs repérés et éviter toute impunité.

Les hôtels ne doivent **pas être des zones de non-droit**. En **outillant les professionnels et en structurant un cadre d'action efficace**, nous pouvons renforcer la prévention et la protection des mineurs contre les réseaux d'exploitation sexuelle.

B. Agir auprès des jeunes



Renforcer et généraliser l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle

L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) est **un levier essentiel de prévention** et de protection des enfants. Elle leur permet de comprendre leur corps, de s'informer sur le consentement et la santé sexuelle, d'apprendre à identifier et prévenir les violences, et de construire des relations saines et respectueuses. Pourtant, bien que prévue par la loi depuis 2001, **elle reste largement inappliquée** dans les établissements scolaires.

Nous recommandons...

- **De garantir la mise en œuvre effective de l'EVARS dans tous les établissements scolaires**, avec des contenus adaptés à l'âge et au développement des enfants.
- **D'élargir son accès au-delà de l'école**, pour inclure les enfants en situation de handicap, en rupture scolaire ou accueillis dans des structures spécifiques, souvent plus vulnérables face aux violences.
- **Dédier des financements spécifiques** pour assurer la mise en place de l'EVARS dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), en particulier ceux de la protection de l'enfance, afin d'offrir un accompagnement renforcé aux enfants les plus exposés aux violences.
- **Adapter les contenus aux parcours de vie des jeunes**, notamment ceux ayant vécu des traumatismes, afin de leur permettre de **se réapproprier leur corps et leur histoire** dans un cadre sécurisé et bienveillant.

L'EVARS ne se limite pas à une simple sensibilisation : en offrant des **espaces de parole et d'écoute**, elle permet aux enfants de nommer **plus précisément leur corps et ce qu'ils vivent**, de signaler d'éventuelles maltraitances et d'améliorer leur protection.



Protéger les enfants dans le cadre judiciaire

Lorsqu'un enfant dénonce des violences, notamment des a sexuels, il est souvent confronté à un **parcours judiciaire complexe et traumatisant**. L'absence ou l'insuffisance d'une assistance juridique ne doit plus être tolérée dans la protection des enfants. Il est également crucial de protéger immédiatement l'enfant en évitant tout contact avec l'agresseur potentiel, afin de ne pas aggraver son traumatisme pendant l'enquête.

Nous recommandons...

- L'adoption définitive de **l'ordonnance de protection provisoire**, mentionnée dans la Proposition de loi relative à l'intérêt des enfants, n° 1085
- Que l'ordonnance de protection soit prise **dès le dépôt de plainte**, sans qu'une audience soit nécessaire.
- La mise en place d'une **assistance automatique et obligatoire** d'un avocat pour tout enfant dénonçant des violences, pour garantir un meilleur respect de leurs droits et renforcerait la lutte contre les violences faites aux mineurs.



Lancer une campagne nationale de prévention sur les réseaux sociaux

Les violences sexuelles et la prostitution des mineurs constituent une urgence de santé publique, mais restent largement invisibilisées. L'État a su se mobiliser pour sensibiliser la population sur des sujets comme le tabac, l'alcool, les jeux d'argent ou la sécurité routière à travers des campagnes percutantes. **Il est tout aussi indispensable de déployer une campagne nationale de prévention sur ces sujets, spécifiquement pensée pour les jeunes et diffusée massivement sur les réseaux sociaux.**

Nous recommandons...

- **Une stratégie de communication ciblée**, diffusée sur les plateformes les plus utilisées par les jeunes (TikTok, Instagram, Snapchat, YouTube), avec des formats courts et percutants.
- **Une diffusion régulière et de grande ampleur**, pour **ancrer ces messages** et toucher les jeunes, notamment les plus vulnérables.

À l'heure où les réseaux sociaux sont des espaces majeurs d'influence et d'information pour la jeunesse, il est impératif d'y investir des actions de prévention à la hauteur de l'enjeu.



Développer des dispositifs adaptés pour les jeunes victimes

Les enfants victimes de violences sexuelles et les jeunes pris dans des réseaux de prostitution nécessitent **un accompagnement spécialisé et durable**. L'emprise psychologique et les rechutes, comparables aux mécanismes des addictions, rendent leur prise en charge particulièrement complexe. Or, les structures adaptées sont aujourd'hui **largement insuffisantes**, laissant trop de jeunes sans solution.

Nous recommandons...

- **Le développement de séjours de rupture**, pour permettre aux jeunes de **s'éloigner temporairement de leur environnement à risque**, de prendre du recul, de souffler et de bénéficier d'un cadre sécurisé avant une prise en charge adaptée.
- **La création de structures spécialisées**, dédiées à l'accompagnement des jeunes en situation de prostitution et d'exploitation, avec des **professionnels formés aux enjeux de l'emprise, du trauma et de la reconstruction**.
- **Le lancement d'appels à projets**, pour favoriser l'émergence et le financement de dispositifs innovants et adaptés à ces parcours de grande vulnérabilité.

Le manque de solutions adaptées **accroît les risques de rechute et de précarisation**. Nous appelons à **un engagement fort des pouvoirs publics** pour garantir à ces jeunes **une prise en charge digne, protectrice et adaptée à leurs besoins**.



L'accompagnement des jeunes majeurs doit devenir une priorité

Trop de jeunes quittent l'Aide Sociale à l'Enfance rapidement après leur majorité, mais sans disposer des ressources nécessaires pour subvenir à leurs besoins. **L'accompagnement prévu par la loi, jusqu'à 21 ans, reste insuffisamment appliqué**, en raison d'un manque de moyens. Les jeunes sont ainsi contraints de devenir rapidement autonomes financièrement pour subvenir à leurs besoins, ce qui les expose à des situations à risque.

Nous recommandons...

- De **rendre véritablement effective la loi Taquet** en garantissant un accompagnement des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans.
- **Aller plus loin** en proposant un soutien adapté et progressif jusqu'à leur pleine autonomie et insertion, tant sur le plan financier, professionnel que social. L'objectif est de sécuriser leur passage à la vie adulte et de réduire le risque de recours à des stratégies de survie pouvant les exposer à l'exploitation, aux réseaux criminels et aux violences.

C. Informer et mobiliser le grand public



Création d'un observatoire national

L'absence de données publiques empêche aujourd'hui d'évaluer précisément **l'ampleur des violences sexuelles** subies par les jeunes en protection de l'enfance et les situations de prostitution les impliquant. Or, une meilleure connaissance de ces phénomènes est essentielle pour **sensibiliser le grand public** et orienter efficacement les actions de **prévention et de protection**.

Nous recommandons...

- **La mise en place d'un observatoire national** chargé de **centraliser et analyser les données** relatives aux violences sexuelles et à la prostitution des mineurs en protection de l'enfance.
- **La publication d'un rapport annuel** pour éclairer les politiques publiques et renforcer la mobilisation autour de cette problématique.
- **Une collaboration étroite avec des institutions spécialisées** telles que **l'INED, l'ONPE, le ministère de la Justice, la DREES**, ainsi qu'avec **les départements et les associations de protection de l'enfance**, afin de garantir une expertise solide et une approche concertée.

Cet observatoire permettrait d'améliorer la **visibilité du phénomène**, d'adapter les politiques publiques et d'accélérer la mise en place de solutions concrètes pour protéger les jeunes concernés.



Lancer des campagnes de sensibilisation d'ampleur nationale

Il est essentiel de porter la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants et l'exploitation sexuelle dans l'espace public à travers des campagnes d'information massives. Ces campagnes doivent toucher un large public et être soutenues par des personnalités influentes et des associations spécialisées pour maximiser leur impact.

Nous recommandons...

- La création d'une **Journée nationale contre l'exploitation sexuelle des mineurs**, afin de mobiliser la société autour de cette cause.
- Le développement d'une **campagne numérique inédite** pour sensibiliser efficacement via les réseaux sociaux, la télévision et les médias en ligne.
- Un **focus sur la prévention et les moyens d'action**, afin que chacun – citoyens, professionnels et institutions – puisse mieux repérer et agir face à ces violences.

L'urgence est d'informer et de mobiliser l'ensemble de la société pour mieux protéger les enfants et adolescents.

D. Placer le numérique au cœur du combat



Encadrer et renforcer la régulation des réseaux sociaux

Les réseaux sociaux sont devenus des espaces de repérage et de recrutement de mineurs par des proxénètes. Il est urgent d'imposer des règles strictes aux plateformes pour protéger efficacement les enfants et adolescents.

Nous recommandons...

- **L'obligation pour les plateformes** (Instagram, Snapchat, TikTok, etc.) de détecter, signaler et supprimer les contenus liés à la prostitution des mineurs.
- Une modération proactive appuyée par des algorithmes renforcés pour identifier et **bloquer les tentatives d'approche des mineurs par des prédateurs.**
- **L'effacement automatique des contenus à caractère sexuel** explicite accessibles aux mineurs.
- Une **vérification stricte de l'âge** des utilisateurs, à l'image des dispositifs imposés aux sites pornographiques, avec une responsabilité directe des plateformes.
- Des **sanctions financières dissuasives** en cas de non-respect de ces obligations.

Ces mesures sont indispensables pour garantir un environnement numérique plus sûr et protéger efficacement les mineurs des risques d'exploitation.

→ Réglementer la publicité et l'accès aux plateformes de contenu intime

L'accès aux plateformes de partage de contenu intime doit être **strictement encadré** pour limiter l'exposition des mineurs à des contenus inappropriés et prévenir les risques d'exploitation. Il est également crucial de freiner la **normalisation** de ces contenus sur les réseaux sociaux.

Nous recommandons...

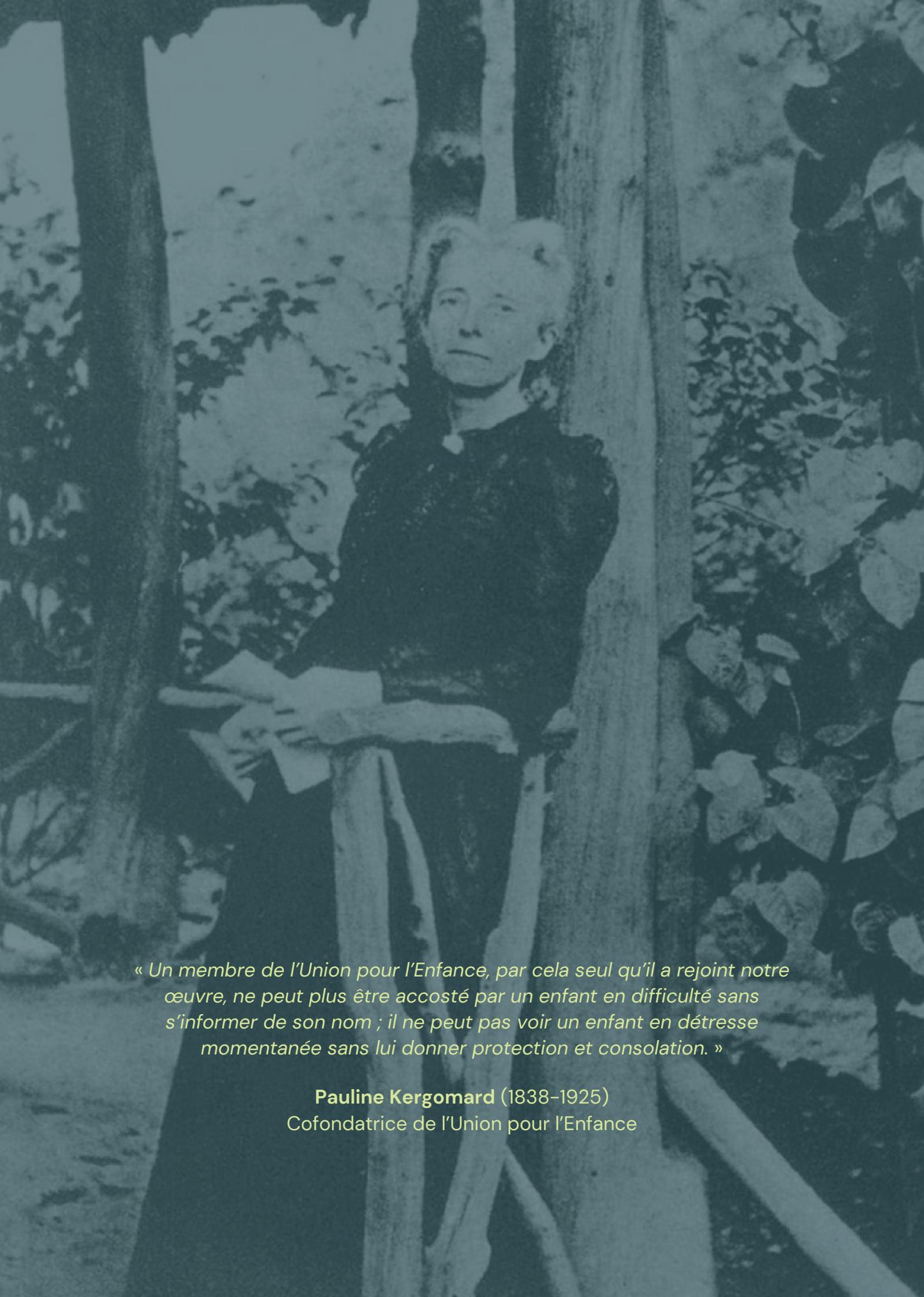
- **L'interdiction stricte** de la publicité et de la promotion des plateformes pour adultes (comme **Mym et OnlyFans**), sous peine de **sanctions financières dissuasives**.
- **Une responsabilisation accrue des plateformes**, avec des **règles claires** interdisant toute promotion de contenus pornographiques ou explicites sur les réseaux sociaux, **sans exception**.
- **Un renforcement des sanctions contre les utilisateurs** qui ne respectent pas les règles de diffusion de contenu, incluant **une exclusion systématique** en cas de manquement.

→ Renforcement des dispositifs de protection en ligne

Pour mieux identifier et accompagner les mineurs en situation de prostitution sur Internet, il est essentiel de **renforcer les dispositifs de veille et d'intervention en ligne**.

Nous recommandons...

- La **pérennisation et l'extension des maraudes numériques** afin d'assurer une couverture nationale et de détecter plus efficacement les mineurs en danger, en les orientant rapidement vers des services spécialisés.
- Le **renforcement de la police numérique**, en améliorant la coordination entre les signalements de contenus illicites sur les plateformes et les forces de l'ordre, facilitant ainsi les dépôts de plainte et la lutte contre les comptes Fishas.



« Un membre de l'Union pour l'Enfance, par cela seul qu'il a rejoint notre œuvre, ne peut plus être accosté par un enfant en difficulté sans s'informer de son nom ; il ne peut pas voir un enfant en détresse momentanée sans lui donner protection et consolation. »

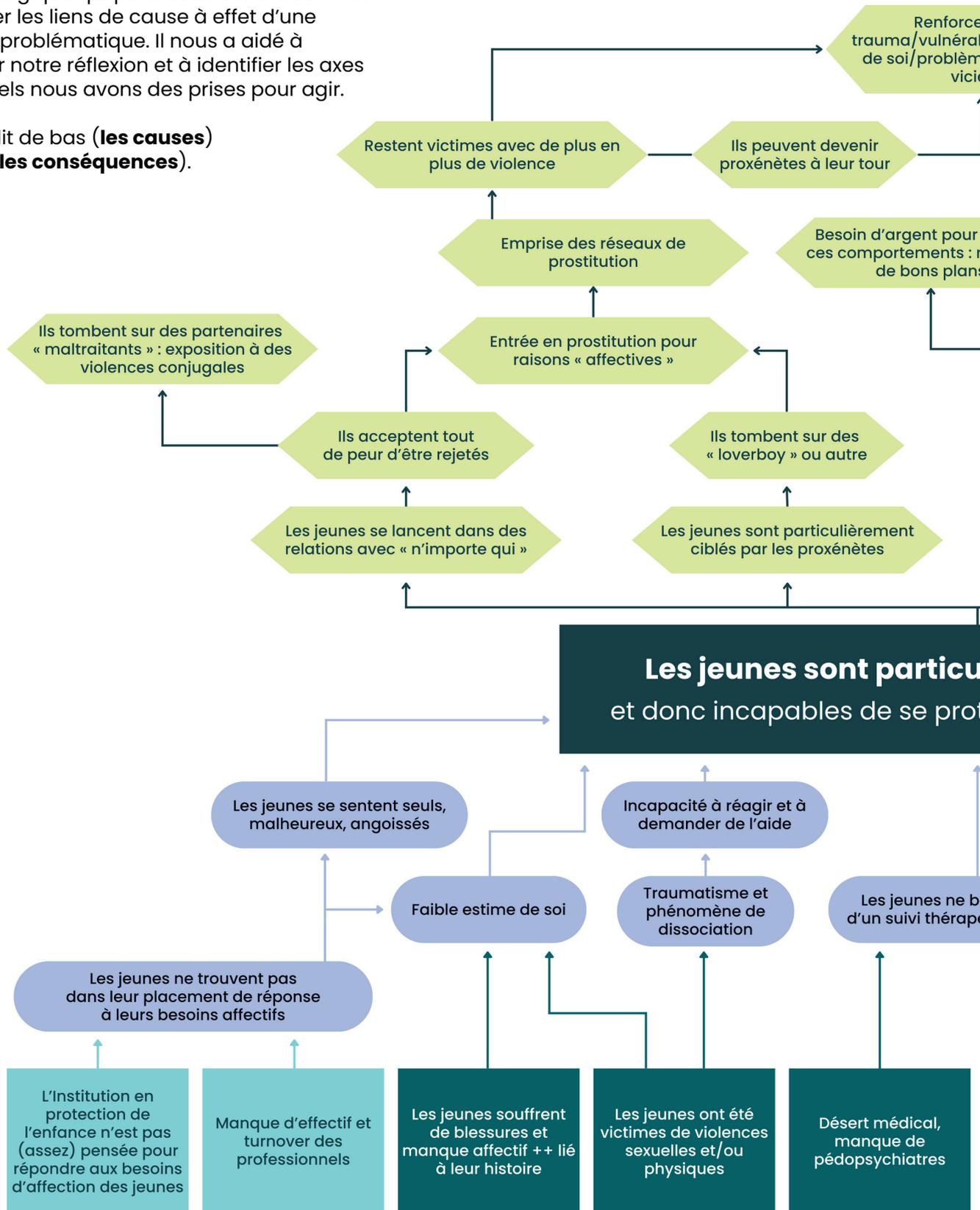
Pauline Kergomard (1838-1925)
Cofondatrice de l'Union pour l'Enfance

Annexe : « Causes et conséquences de »

« **Arbre à problème** » réalisé sur le sujet de la vulnérabilité des jeunes ayant été victimes de violences sexuelles, accueillis en protection de l'enfance.

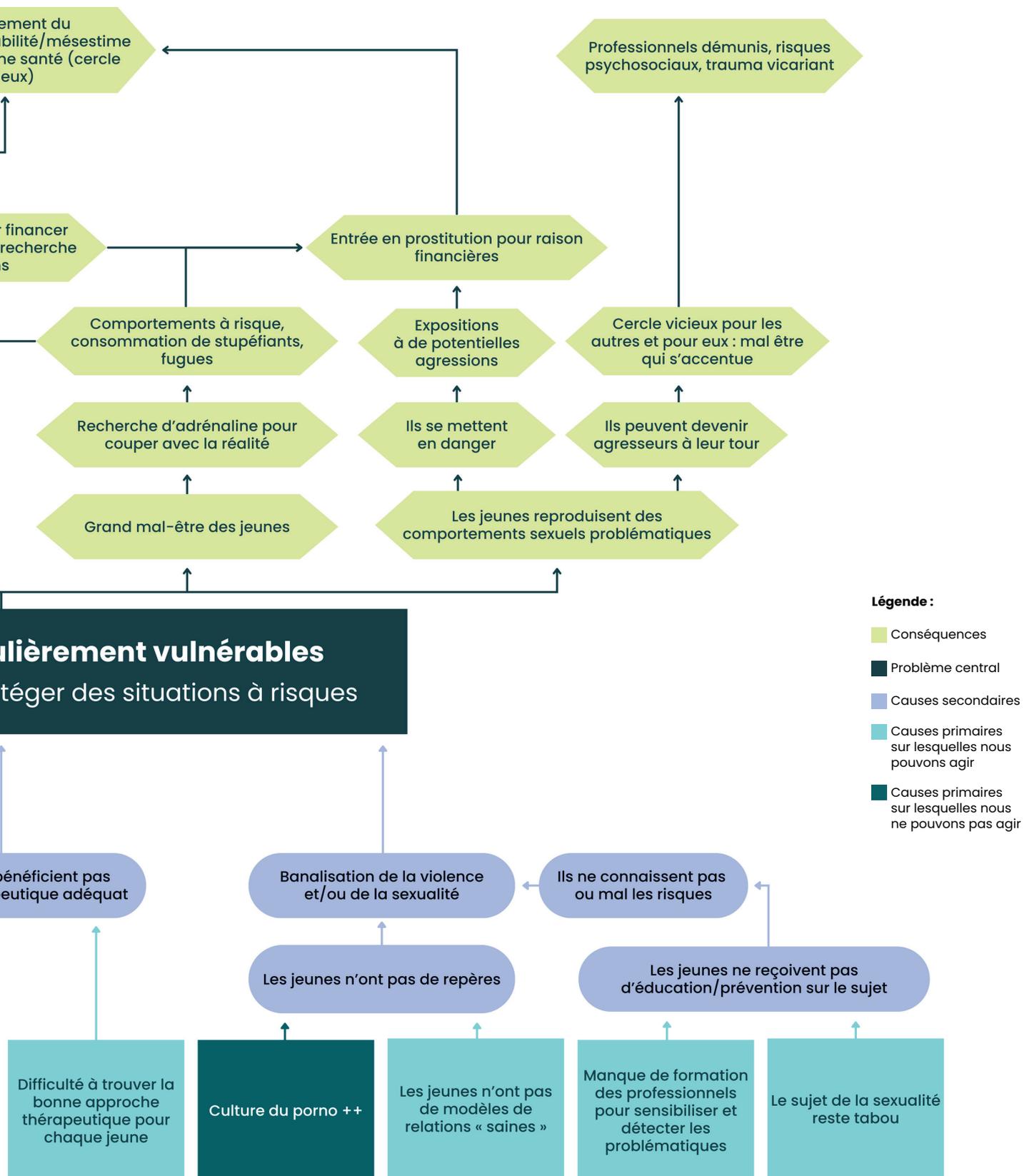
Un arbre à problèmes est un outil méthodologique qui permet de schématiser et d'analyser les liens de cause à effet d'une situation problématique. Il nous a aidé à structurer notre réflexion et à identifier les axes sur lesquels nous avons des prises pour agir.

L'outil se lit de bas (**les causes**) en haut (**les conséquences**).



Les violences sexuelles chez les jeunes »

Cet outil est une synthèse très simplifiée. Il permet d'illustrer la complexité des problématiques. Il doit servir à une analyse approfondie par la suite.



UNION POUR L'ENFANCE



Siège Social

174 Quai de Jemmapes 75010 Paris
01 42 36 05 84
secretariat@unionpourlenfance.com

www.unionpourlenfance.com

© TOUS DROITS RÉSERVÉS UNION POUR L'ENFANCE | MISE EN PAGE : JISEON GWON